



LIEU HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA DE

L'ANSE AUX MEADOWS

Plan directeur



NOVEMBRE 2003

LIEU HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA DE
L'ANSE AUX MEADOWS

Plan directeur

©Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le Directeur général de Parcs Canada, 2003.

This publication is also available in English.

Pour de plus amples renseignements sur le Plan directeur ou le lieu historique national du Canada de L'Anse aux Meadows, s'adresser au :

Lieu historique national du Canada de L'Anse aux Meadows
C.P. 70
Griquet (Terre-Neuve)
Canada A0K 2X0

TÉL. : 709 623-2608
TÉLÉC. : 709 623-2028
atlantic.parksinfo@pc.gc.ca
www.parkscanada.gc.ca

ou

Parcs Canada
C.P. 130
Rocky Harbour, (Terre-Neuve)
Canada A0K 4N0

TÉL. : 709 458-2417
TÉLÉC. : 709 458-2059

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Parcs Canada.
Lieu historique national du Canada de L'Anse aux Meadows, plan directeur.

Publ. aussi en anglais sous le titre :
L'Anse aux Meadows National Historic Site of Canada Management Plan.

ISBN 0-662-89624-6
CAT. NO. R64-678/2003F

1. Lieu historique national de l'Anse aux Meadows (T.-N.) - Gestion.
2. Parcs nationaux - Terre-Neuve - Gestion.
3. Parcs nationaux - Gestion.
4. Lieux historiques - Canada - Gestion.
- I. Titre.

FC2164.A57P37 2003
333.78'09718
C2003-980262-0

Images sur la page couverture :

EN HAUT À GAUCHE : Shane Kelly, 1998; AU CENTRE : L'Anse aux Meadows; À DROITE : L'Anse aux Meadows;
EN BAS À GAUCHE : André Cornellier, 1991; À DROITE : André Cornellier, 1991; ARRIÈRE-PLAN : André Cornellier, 1991

Avant-propos



Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada représentent l'âme de notre pays. Ils constituent le cœur de ce que nous sommes. Ces endroits magiques et merveilleux sont indissociables de notre patrimoine. Chacun d'eux raconte sa propre histoire. C'est ainsi que L'Anse aux Meadows raconte l'histoire de l'arrivée des Vikings, il y a mille ans, en Amérique du Nord, une région du monde que Leif Erikson appelait le Vinland. Ensemble, ces endroits mettent en relief les richesses du passé et les promesses de l'avenir, et constituent un lien entre tous les Canadiens.

Ce que nous chérissons parce que faisant partie de notre identité nationale doit aussi faire partie de notre responsabilité nationale. La préservation et la protection du patrimoine culturel et naturel unique du Canada incombent à tous les habitants du pays. Ensemble, nous nous efforçons de garder intacts nos parcs nationaux, nos lieux historiques nationaux et nos aires marines nationales de conservation pour le bien des générations d'aujourd'hui et de demain. À cette fin, nous devons prendre des mesures concrètes et éclairées.

Ces principes constituent le fondement de ce plan directeur, le premier pour le lieu historique national du Canada de L'Anse aux Meadows. Permettez-moi de remercier les nombreux Canadiens clairvoyants qui ont aidé à élaborer ce plan. Je tiens plus particulièrement à exprimer ma reconnaissance envers l'équipe dévouée de Parcs Canada ainsi qu'envers toutes les organisations locales et les particuliers qui ont fait preuve de bonne volonté, d'un travail soutenu, d'un bon esprit de collaboration et d'un extraordinaire sens de la gérance de l'environnement. Dans cet esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du lieu national historique national du Canada de L'Anse aux Meadows.

A handwritten signature in cursive script, reading "Sheila Copps".

Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien

Recommandations

L'approbation de ce plan a été recommandée par :



Alan Latourelle
*Directeur général de l'Agence
Parcs Canada*



Christina Cameron
*Directeur général
Lieux historiques nationaux
Parcs Canada*



Carol Sheedy
*Directeur général
Est du Canada
Parcs Canada*



Chip Bird
*Directeur d'unité de gestion
Ouest de Terre-Neuve et du Labrador
Parcs Canada*

Remerciements

L'équipe de planification, composée en majeure partie de représentants locaux de la région de L'Anse aux Meadows, a travaillé avec Parcs Canada à la formulation de l'orientation et des objectifs du plan directeur du lieu historique national du Canada de L'Anse aux Meadows. Les membres de l'équipe représentant la communauté étaient : Kettie Bartlett, de L'Anse aux Meadows; Thelma Hedderson, de Hay Cove; Shirley White, de Noddy Bay; Sylvia Saunders, de St. Lunaire-Griquet; Guy Hurley, de Ship Cove, et Barry Budgell, de St. Anthony. Deux groupes concernés, la Viking Trail Tourism Association et la Newfoundland and Labrador Historic Sites Association, étaient également représentés par des résidents de la région, Cathy Cabot-Letto et Gwen Knudsen respectivement. Glen Keough a agi dans l'équipe de planification à titre de représentant du ministère provincial du Tourisme, de la Culture et des Loisirs.

Formée en septembre 2000, au début du programme d'établissement du plan, l'équipe de planification a contribué à cerner les questions importantes, a proposé des objectifs et des stratégies de gestion, a organisé des séances de consultation publique, auxquelles elle a participé, et a passé en revue l'ébauche du plan directeur. L'équipe a défendu de façon énergique et efficace les intérêts de la communauté et des intervenants ainsi que les possibilités offertes sur place par la préservation de l'intégrité commémorative du lieu historique national du Canada de L'Anse aux Meadows. Parcs Canada tient à féliciter et à remercier l'équipe de planification pour sa précieuse contribution.

Table des matières

Avant-propos	iii
Remerciements	vii
1.0 Introduction	1
2.0 Importance du lieu historique national du Canada de L'Anse aux Meadows pour le réseau national	5
3.0 Intégrité commémorative	7
4.0 Analyse de la situation actuelle	11
5.0 Vision	19
6.0 Objectifs et mesures de gestion	21
6.1 Protection des ressources culturelles.....	21
A. Ressources culturelles de niveau I.....	21
B. Ressources culturelles de niveau II.....	23
C. Autres ressources	25
6.2 Mise en valeur du patrimoine.....	26
A. Création de l'expérience de séjour.....	26
B. Transmission des messages.....	27
6.3 Gestion des ressources naturelles.....	30
A. Limites du lieu historique	32
B. Terres de la Phase II.....	32
C. Réservoir de l'étang Saddle Hill	34
D. Plantes vasculaires rares.....	34
E. Sites de nidification de l'eider.....	35
F. Activités traditionnelles	35
G. Gestion de la composante marine.....	40
6.4 Accès et circulation	41
6.5 Administration et opérations	43
7.0 Partenariats en cours et participation du public.....	45
7.1 Partenariats	46
7.2 Participation du public	47
7.3 Critères d'utilisation appropriée	48
8.0 Mise en œuvre	49
8.1 Priorités du premier cycle triennal de planification des activités.....	49
9.0 Évaluation environnementale.....	53
Annexe I : Choix de références.....	57

Liste des figures	
Fig.1. Carte de localisation.....	3
Fig.2. Plan du lieu	9
Fig.3. Nombre de visiteurs	14
Fig.4. Plan des installations du lieu	16
Fig.5. Terres de la Phase II et terres provinciales et privées adjacentes.....	31
Fig.6. Emplacement des plantes rares et des activités traditionnelles de récolte ...	33
Fig.7. Carte régionale	41

1.0 Introduction



Répliques des huttes de terre derrière le site archéologique. *Parcs Canada – Rob Hingston, 2003*

Les lieux historiques nationaux du Canada, témoins de milliers d'années d'histoire humaine et de centaines d'années de l'édification d'une nation, font partie de l'héritage de tous les Canadiens. Ce sont des endroits spéciaux, reconnus par une loi du Parlement comme étant des lieux qui revêtent une importance nationale pour l'histoire de notre pays.

Le lieu historique national du Canada de L'Anse aux Meadows (LHNC de L'Anse aux Meadows) commémore le premier établissement viking connu en Amérique du Nord, et les plus anciens vestiges de la présence des Européens au Canada. En tant que premier emplacement connu au Nouveau Monde où les Européens ont édifié des structures, fabriqué du fer et, peut-être, établi des contacts avec les Autochtones d'Amérique, L'Anse aux Meadows a été reconnu comme l'un des grands sites archéologiques du monde. Son exceptionnelle valeur culturelle a également valu au lieu d'être classé site du patrimoine mondial en 1978 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le lieu revêt également une grande importance en qualité d'attraction vedette pour l'industrie du tourisme tant provinciale que locale.

Depuis l'établissement du LHNC de L'Anse aux Meadows en 1975, Parcs Canada y a attiré plus de 400 000 visiteurs, et il en vient aujourd'hui autour de 30 000 chaque année. L'augmentation du nombre de visiteurs a eu d'énormes retombées sur l'économie locale et a favorisé l'essor du tourisme dans cette région isolée de l'île de Terre-Neuve. La croissance régulière du nombre de visiteurs au cours des dernières années permet de penser que les efforts déployés par Parcs Canada pour promouvoir le lieu et y offrir aux visiteurs une expérience à la fois valable et agréable portent fruit, et que les perspectives de prospérité d'une industrie du tourisme à long terme y sont prometteuses.

Situé à l'extrémité de la péninsule Northern à Terre-Neuve (Figure 1), le lieu a une superficie de 80 km², dont 49 km² soit 60 %, sont constitués d'un milieu marin, 2 km², soit 3 %, sont des îles situées le long des côtes, et 29 km², soit 37 %, sont des terres. Huit localités (population totale de 1 200 habitants) jouxtent les limites est et ouest du lieu. St. Anthony, centre régional de services, se trouve à 42 km au sud-est.

En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998), Parcs Canada est responsable de la préservation de l'intégrité commémorative



Hall d'entrée du Centre d'accueil Parcs Canada – Rob Hingston, 2003

de tous les lieux historiques nationaux. Les Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada (1994) donnent une orientation plus précise pour permettre à l'Agence d'assumer cette responsabilité, et la Loi exige qu'un plan directeur soit déposé devant le Parlement tous les cinq ans pour tous les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada.

Le lieu a été établi en 1975 aux termes d'une entente fédérale-provinciale. Les critères généraux concernant la mise en valeur et la gestion du lieu ont été définis dans le rapport produit en 1975 par H.J. Porter and Associates d'Halifax. Le concept de mise en valeur du lieu, que le rapport expose dans ses grandes lignes, a été appliqué par la construction du centre d'accueil et des huttes de terres, et par l'aménagement du sentier d'interprétation et des installations d'utilisation diurne. Le présent plan directeur du LHNC de L'Anse aux Meadows, son premier, misera sur le succès de ces 25 premières années pour continuer de préserver l'intégrité commémorative du lieu et pour en orienter la gestion en ce début de XXI^e siècle.

Le plan directeur sert de guide stratégique pour la future gestion d'un lieu historique national. Il est obligatoire de par la loi, orienté par les consultations publiques, approuvé par le ministre responsable de Parcs Canada, et déposé devant le Parlement. C'est le plan directeur qui oriente la mise en

valeur et l'exploitation à long terme d'un lieu historique national. C'est en fait le cadre de travail qui servira ensuite à la gestion, à la planification détaillée et à la mise en œuvre des mesures qui seront prises.

Le plan directeur vise à garantir l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux, et notamment l'application des principes et des méthodes de gestion des ressources culturelles. C'est aussi le plan directeur qui oriente les possibilités offertes aux visiteurs pour leur permettre d'apprécier et de profiter du lieu historique national.

Ce plan est le fruit d'un processus de planification qui a débuté en septembre 2000 avec la mise sur pied d'une équipe de planification composée de six représentants des collectivités locales, d'un représentant chacun du gouvernement provincial, de la Newfoundland and Labrador Historic Sites Association et de la Viking Trail Tourism Association, et de quatre représentants du personnel de Parcs Canada. La participation de ces groupes au processus témoigne de l'engagement de Parcs Canada à continuer d'établir de bonnes relations avec tous les intervenants et à montrer que la responsabilité des lieux historiques nationaux se doit d'être assumée avec tous les Canadiens.

L'équipe de planification a contribué à cerner et à examiner les questions importantes, et à élaborer l'orientation de la gestion

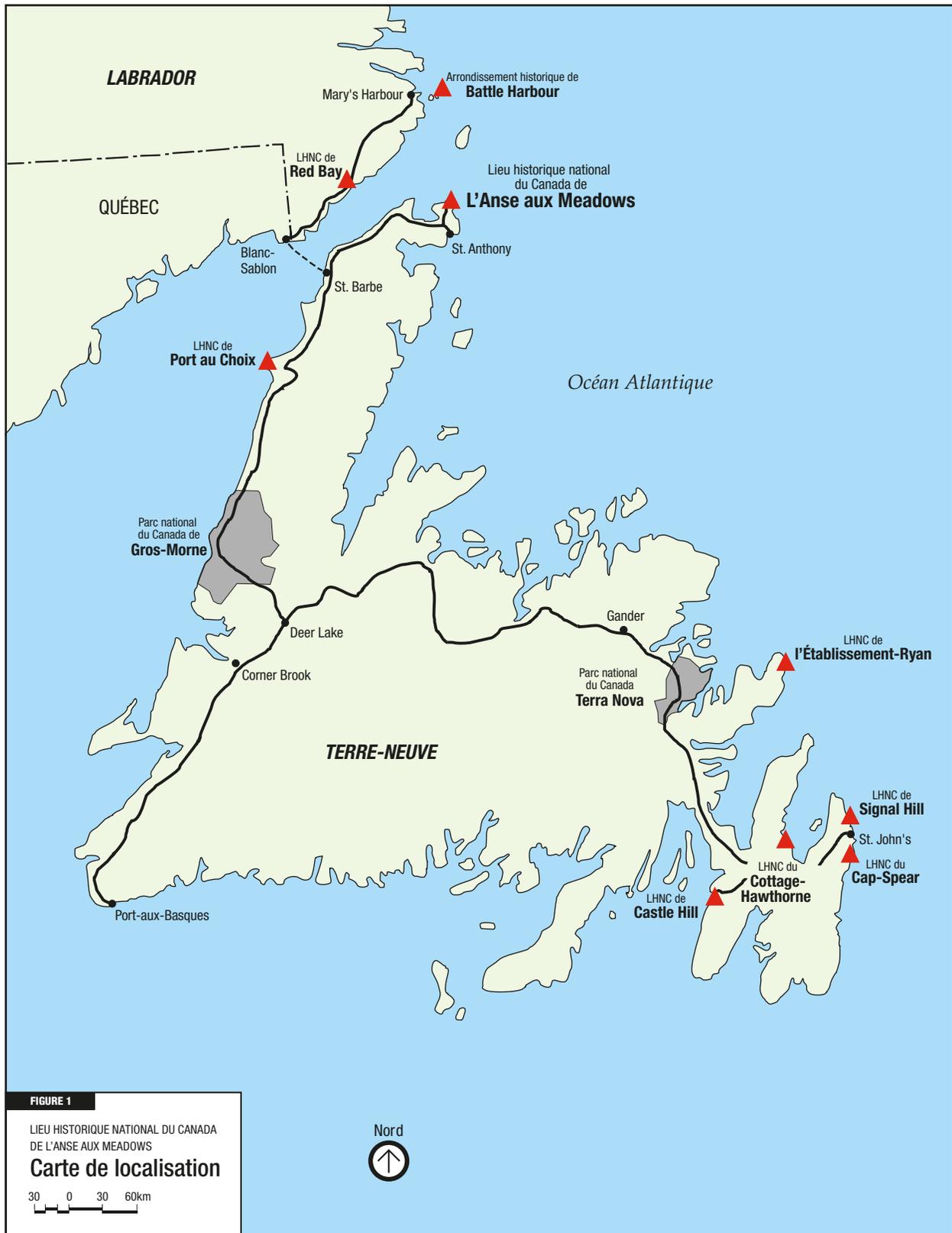


FIGURE 1

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA
DE L'ANSE AUX MEADOWS
Carte de localisation

30 0 30 60km

exposée dans le plan. Une série de réunions publiques tenues dans la région de L'Anse aux Meadows a permis de recueillir des points de vue additionnels, et les employés, les administrations municipales, le gouvernement provincial, les associations du secteur du tourisme et les groupes d'intérêt particulier, entre autres, ont également été invités à faire part de leurs commentaires. Qui plus est, tous les Canadiens ont été

invités dans les journaux provinciaux et sur le site Web de Parcs Canada à faire connaître leur opinion quant à l'avenir du lieu.

La responsabilité principale de Parcs Canada au LHNC de L'Anse aux Meadows est de garantir l'intégrité commémorative du lieu. L'intégrité commémorative décrit l'état ou le caractère entier d'un lieu historique national.

2.0 Importance du lieu historique du Canada de L'Anse aux Meadows pour le réseau national

Le LHNC de L'Anse aux Meadows fait partie d'une famille de près de 900 lieux répartis dans l'ensemble du pays et compte au nombre des 700 et quelques sites du patrimoine mondial de l'UNESCO. Chacun de ces lieux a eu une influence nationale marquante sur l'histoire du Canada, ou illustre un aspect de l'histoire du pays qui revêt une importance nationale. Collectivement, ces lieux représentent des milliers d'années d'histoire humaine et un large éventail de thèmes portant sur la vie politique, économique, intellectuelle, culturelle et sociale du pays.

Un thème majeur, *Un territoire à peupler*, défini dans le Plan du réseau des lieux historiques nationaux, célèbre les marques et les expressions laissées par les nombreux peuples qui ont façonné le Canada. Le LHNC de L'Anse aux Meadows illustre ce thème en témoignant de la grande diversité des colons qui se sont installés au Canada et de leurs établissements. La colonie de L'Anse aux



Interprètes en vêtements d'époque devant les répliques de huttes de terre
Dave Wilson, 2003

Meadows est également liée à la découverte de l'Amérique du Nord par les Vikings, événement important dans l'histoire de l'exploration du monde et de la migration des peuples. Le site archéologique du LHNC de L'Anse aux Meadows fournit la preuve que cet événement a bien eu lieu et justifie l'inscription du lieu sur la liste du patrimoine mondial.

Nos lieux historiques nationaux sont de puissants symboles de notre identité qui intègrent l'histoire de la nation à notre présent. Comprendre notre histoire, c'est comprendre l'identité et l'expérience canadiennes. En protégeant les vestiges tangibles de notre passé et en racontant ce passé, les lieux historiques nationaux intègrent l'histoire au présent afin de nous aider à façonner l'avenir.



Vue aérienne du site durant les fouilles archéologiques Parcs Canada

3.0 Intégrité commémorative

Un lieu historique national possède une intégrité commémorative quand :

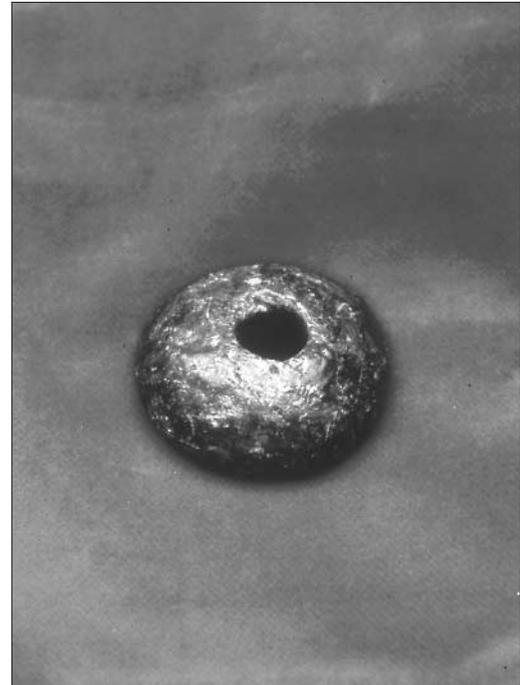
- les ressources directement associées à sa désignation de lieu historique national sont intactes ou ne sont pas menacées,
- les raisons qui justifient sa désignation de lieu historique national sont clairement expliquées au public,
- les valeurs patrimoniales du lieu (y compris celles qui ne sont directement associées à sa désignation de lieu historique national) sont respectées dans toutes les décisions et les interventions ayant une incidence sur le lieu.

L'énoncé d'intégrité commémorative (EIC) du LHNC de L'Anse aux Meadows a été approuvé en 1999. Cet énoncé servira de fondement aux décisions prises par les gestionnaires du lieu; grâce aux informations qu'il contient sur ce qui fait la valeur du lieu, l'EIC sert de cadre pour évaluer les incidences des activités qui y sont proposées. Un tel document, vital au processus de prise de décisions de tous les lieux historiques nationaux, a été consulté abondamment durant la formulation du présent plan directeur.

ÉNONCÉ DES OBJECTIFS DE COMMÉMORATION

L'« Énoncé des objectifs de commémoration » du LHNC de L'Anse aux Meadows s'énonce comme suit :

« Le lieu historique national de L'Anse aux Meadows est commémoré parce que c'est le premier site connu établi par les Vikings en Amérique du Nord, et le plus ancien vestige de la présence des Européens au Canada. »



Fusaiole Parcs Canada – Shane Kelly, 1998

ENDROIT DÉSIGNÉ

Le concept d'endroit désigné représente le lieu désigné par le ministre du Patrimoine canadien sur la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. L'endroit désigné pour le LHNC de L'Anse aux Meadows, tel que décrit par l'EIC de 1999, l'a été avant l'adoption de nouvelles lignes directrices sur les EIC qui exigent de préciser les limites géographiques de l'endroit désigné.

À l'heure actuelle, l'endroit désigné est défini comme suit : la terrasse sur laquelle s'élèvent les huit structures construites par les Vikings; le territoire adjacent dont le relief et les ressources ont amené les Vikings à établir leur camp de base à cet endroit; et



Panorama de L'Anse aux Meadows Parcs Canada

les panoramas sur le détroit de Belle-Isle, les îles côtières et la côte du Labrador. Une telle définition ne saurait être aisément traduite en limites précises pour l'endroit désigné. Il ressort de cette définition que l'endroit désigné dépasse le seul site des fouilles archéologiques et intègre un paysage qui rappelle les territoires vikings du Groenland et de l'Islande, et les éléments de relief qui ont permis aux navigateurs scandinaves de le retrouver aisément en dépit de leur manque de cartes et d'instruments.

Les limites du lieu administré par Parcs Canada (figure 2) comprennent une zone assez grande à l'ouest et au nord de l'endroit désigné. Ces anses, ces îles et ces eaux ont été incluses dans le site pour les protéger s'il advenait qu'elles contiennent des vestiges additionnels d'occupation de la région par les Vikings. Le site des fouilles a révélé une base d'exploration, ce qui suggère qu'il s'agit d'un poste unique. Bien qu'il reste encore à effectuer un examen complet de tous les terrains des environs, on ne tient pour le moment aucune preuve que les Vikings aient construit un autre établissement à terre. Des recherches initiales à d'autres endroits de la région n'ont pas permis de retrouver des vestiges de sites vikings. Par conséquent, on en est venu à la conclusion qu'il était peu probable que l'on retrouve d'autres sites vikings dans la région étant donné que celui de L'Anse aux Meadows aura servi de base

d'exploration. La composante maritime reste encore à examiner.

Du côté est, l'endroit désigné dépasse les limites du lieu pour inclure la pointe Beak et les rives de la baie Medee, où s'élève actuellement la localité de L'Anse aux Meadows. Même si aucun vestige des Vikings n'a été retrouvé à ces endroits, leurs caractères géographiques font partie du paysage du site viking. Pour cette raison, il a été prévu d'inclure la pointe Beak à l'intérieur du lieu historique national, ce qui n'avait pas été fait au moment de la signature de l'entente fédérale-provinciale de 1975; ceci dit, cette entente mentionnait la pointe Beak comme une zone de la Phase II, dans l'intention de l'inclure dans les limites du lieu historique dans les cinq années suivant sa création. Comme cela n'a pas encore été fait, le présent plan directeur contient des orientations de gestion sur la question.



Noix de noyer cendré Parcs Canada – Shane Kelly, 1998



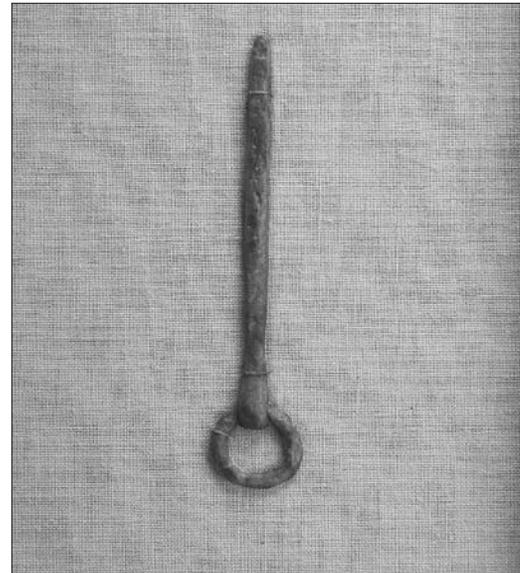
4.0 Analyse de la situation actuelle

Le lieu historique jouit d'une forte estime auprès des visiteurs, et attire régulièrement des touristes du Canada et, de plus en plus, de l'étranger. La croissance du nombre de visiteurs et leurs commentaires positifs permettent de conclure qu'ils trouvent l'expérience offerte par Parcs Canada valable et pleine d'enseignements. Tant la province que la Viking Trail Tourism Association reconnaissent que L'Anse aux Meadows est un attrait touristique majeur, qui occupe une place de premier plan dans leurs stratégies touristiques. Les résidents de la région reconnaissent aussi la valeur du lieu, tant pour son importance historique que pour les débouchés économiques qu'il suscite. En effet, le lieu attire de nombreux visiteurs dans cette région éloignée et peu peuplée, ce qui aide à faire vivre diverses entreprises de services locales et contribue de façon significative à l'économie de la région.

Certains changements récents soulèvent des défis que Parcs Canada devra relever s'il veut continuer à prodiguer le niveau de protection et de mise en valeur auquel on doit s'attendre pour un site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Les paragraphes ci-dessous cernent quelques-uns des défis que le présent plan directeur doit relever pour assurer le succès à long terme du LHNC de L'Anse aux Meadows.

RESSOURCES D'IMPORTANCE HISTORIQUE NATIONALE

Les ressources qui justifient l'importance nationale et internationale du lieu comme site viking reconnu ont été désignées ressources culturelles de niveau 1. Au LHNC de L'Anse aux Meadows, il s'agit notamment des paysages physiques qui rappellent les régions habitées par les Vikings au Groenland et en Islande, des points de repère géographiques



Épingle de manteau en bronze Parcs Canada

qui ont aidé les navigateurs vikings à retrouver aisément le site, et du lieu des fouilles archéologiques qui contiennent les ruines de huit bâtiments de l'époque des Vikings, avec leurs dépendances et leurs tertres.

Les artefacts et les autres objets, des os d'animaux notamment, exhumés durant les fouilles sont aussi considérés ressources de niveau 1 à cause de leur association avec l'occupation du lieu par les Vikings. La plus grande partie de ces objets, des pièces de bois ouvrées, n'ont d'intérêt que pour les chercheurs et sont entreposés au Centre de services de l'Atlantique, à Halifax. Quelques artefacts, découverts avant la prise de contrôle du lieu par Parcs Canada, sont conservés par le gouvernement provincial. Les artefacts les plus importants, comme l'épingle de manteau en bronze qui a permis d'authentifier le site et les objets qui illustrent son importance pour l'exploration

et l'exploitation, sont inclus dans l'exposition sur place.

Selon le Rapport sur l'état des parcs (1997) et le Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées (1999), le lieu historique et les artefacts mis à jour sont « en bon état », et les dossiers de fouilles archéologiques qui les accompagnent sont dans un état « acceptable ». La composante maritime du lieu pourrait donner lieu à la découverte d'autres sites archéologiques reliés aux Vikings.



Trottoir de bois André Cormellier, 1991

JUSTIFICATION DE L'IMPORTANCE HISTORIQUE NATIONALE

Dans une perspective d'intégrité commémorative, il est vital de présenter les raisons qui valident l'importance historique nationale du lieu. Ce faisant, on explique en quoi le lieu est important; sans cette justification, il serait illusoire d'assurer le respect du lieu ou d'en faire valoir l'importance. Un des grands objectifs des activités du lieu a toujours été l'explication de son importance historique nationale.

L'EIC a énoncé cinq messages de niveau 1 sur l'importance nationale de L'Anse aux Meadows :

1. L'Anse aux Meadows a été occupé au début du XI^e siècle par des Vikings, qui

y ont fondé le premier établissement européen connu en Amérique du Nord.

2. L'endroit a servi de camp de base aux Vikings pour leur exploration et leur exploitation du Vinland et d'autres régions mentionnées dans les sagas du Vinland.
3. L'endroit est stratégiquement situé à l'entrée du Vinland.
4. L'endroit aura vu la première production de fer en Amérique du Nord.
5. L'arrivée des Vikings au Vinland a donné lieu aux premiers contacts connus entre des peuples autochtones d'Amérique du Nord et des Européens.

Pour que Canadiens et visiteurs comprennent ce qui fait l'importance historique nationale de L'Anse aux Meadows, il convient de transmettre efficacement tous ces messages. À l'heure actuelle, Parcs Canada y parvient par diverses composantes locales et activités de diffusion externe.

Au lieu même, ces messages sont véhiculés par un programme de présentation du patrimoine varié ayant recours à des interprètes et à des supports autonomes. Au Centre d'accueil, ils le sont par des expositions permanentes, par le film *The Vinland Mystery* et par les interactions avec les guides. Aux huttes de terre, des interprètes en costume d'époque conversent avec les visiteurs et se livrent à des démonstrations de métiers et de pratiques culturelles qui ont permis la venue des Vikings en Amérique du Nord. Les visites régulières du site des fouilles archéologiques offertes par les guides de Parcs Canada enrichissent l'expérience des visiteurs en leur donnant une perspective plus approfondie sur le site et en leur présentant les indices qui ont aidé les chercheurs à prouver qu'il s'agissait bien d'un site viking.

Les visiteurs semblent très satisfaits de la stratégie et des méthodes utilisées pour leur présenter les messages de niveau 1 au lieu historique même. Les interprètes costumés, ajoutés en 1997, sont devenus particulièrement populaires.

Pour le moment, les activités de diffusion comprennent le site Web du lieu, un dépliant, un programme de diffusion dans les écoles locales, une session d'études à l'intention des enseignants durant l'été 2001 et le périple de l'exposition *Le Grand Cercle* à travers le pays. La préparation et la présentation d'activités de diffusion additionnelles sont déjà engagées, dans le cadre d'un programme élargi à l'ensemble de l'unité de gestion de l'ouest de Terre-Neuve et du Labrador.

Les stratégies de communication sur le lieu et de diffusion paraissent porter fruits. Pour que les visiteurs, tant les résidents des environs que les autres Canadiens, demeurent convaincus du rôle important que joue L'Anse aux Meadows dans l'histoire canadienne, il reste quand même à résoudre les difficultés suivantes :

- Avec la hausse du nombre de visiteurs, il faudra envisager de nouvelles approches pour que tous aient accès à un programme de mise en valeur du patrimoine de qualité.
- Parcs Canada doit tirer parti des résidents et de ses partenaires régionaux de l'industrie touristique pour transmettre les messages associés au lieu.
- Le programme de présentation patrimoniale peut être amélioré par l'intégration des histoires des Autochtones et des Vikings ailleurs dans le monde.
- Il y a eu de mener des activités de diffusion externe pour atteindre les collectivités locales, les jeunes et les autres Canadiens.
- Les activités de diffusion externe vont continuer d'attirer la nouvelle clientèle de l'industrie des croisières.

RESSOURCES ET MESSAGES CULTURELS ADDITIONNELS

L'importance historique du lieu ne se limite pas au passage des Vikings. Des vestiges exhumés et d'autres indices confirment que L'Anse aux Meadows a été occupé par diverses cultures autochtones à différentes époques au cours des cinq derniers millénaires : on y a en effet retrouvé des

preuves d'une occupation intermittente par des populations d'Indiens de l'archaïque maritime, d'Esquimaux Groswater et du Dorset intermédiaire, et d'Indiens récents. Les vestiges de ces cultures, même s'ils ne sont pas désignés d'importance nationale, n'en ont pas moins une grande valeur historique. Classés ressources de niveau 2, ils sont aussi mentionnés dans l'ÉIC. Ces ressources culturelles de niveau 2 comprennent :

- Divers sites autochtones excavés et intacts le long du rivage de la baie des Épaves, et d'autres vestiges similaires découverts entre les structures vikings
- Une collection de 1 700 artefacts autochtones recueillis durant ces fouilles
- Une collection de 22 artefacts vikings originaux provenant de Norvège et dont le Musée national d'antiquité de l'Université d'Oslo a fait un prêt permanent au lieu
- La plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada qui, par définition, a sa propre valeur historique
- Deux cimetières modernes créés et utilisés par la population actuelle de L'Anse aux Meadows, situés à l'intérieur des limites du lieu historique national et classés ressources culturelles de niveau II

Le défi consiste à prévoir le degré de protection et de mise en valeur à accorder à ces ressources, dans un contexte où même les ressources financières nécessaires pour protéger et mettre en valeur les ressources de niveau 1 sont limitées.



Vue de la baie Sacrée en direction ouest. L'Anse aux Meadows, 2003

RESSOURCES NATURELLES

Le LHNC de L'Anse aux Meadows protège un territoire naturel relativement intact dont les caractéristiques et les ressources ont justifié l'installation des Vikings. L'écosystème naturel de la région est représentatif de la *région écologique du détroit de Belle-Isle* (Damman, 1983). Deux éléments y sont d'une importance spéciale : dans les limites du lieu, on trouve 27 espèces de plantes qui sont considérées rares dans l'île de Terre-Neuve; les eaux côtières et les îles adjacentes sont aussi jugées importantes pour plusieurs variétés d'oiseaux marins migrateurs, notamment pour les eiders qui y ont établi la deuxième colonie de nidification en importance de l'île de Terre-Neuve. Compte tenu de sa grandeur et de son emplacement, le LHNC de L'Anse aux Meadows est une aire protégée importante, qui occupe une place de choix dans le réseau d'aires naturelles protégées de la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

Toutes ces ressources naturelles coexistent sur un territoire utilisé par les habitants de l'endroit pour leurs activités de récolte traditionnelle et de pêche commerciale. Au nombre de ces activités de récolte, il y a :
La chasse des oiseaux migrateurs

- La capture des lièvres au collet
- Le trappage
- La récolte du foin

- La coupe du bois
- La pêche commerciale, à l'exception de la pêche au chalut à panneaux et de l'aquaculture
- La cueillette des petits fruits
- La pêche sportive

Sauf pour ce qui est de la pêche commerciale, toutes les autres activités sont restreintes aux populations des villages adjacents à des fins domestiques seulement.

Le plan directeur souligne des stratégies en vue de gérer ces activités de manière à favoriser la protection des ressources naturelles du lieu.

UTILISATION PAR LES VISITEURS ET EXPLOITATION

Parcs Canada a réussi à attirer des visiteurs à ce lieu historique national situé dans un coin isolé de l'île de Terre-Neuve. Ce succès est dû en partie au réseau d'autres sites du patrimoine proposés par Parcs Canada et par d'autres agences dans cette région de Terre-Neuve-et-Labrador (figure 1), notamment le LHNC de Red Bay, le LHNC de Port au Choix et le parc national du Canada de Gros-Morne, ainsi que les Grenfell Historic Properties à St. Anthony, le district historique national de Battle Harbour classé par la CLMHC, les sites archéologiques de Bird Cove et le phare de Point Amour.

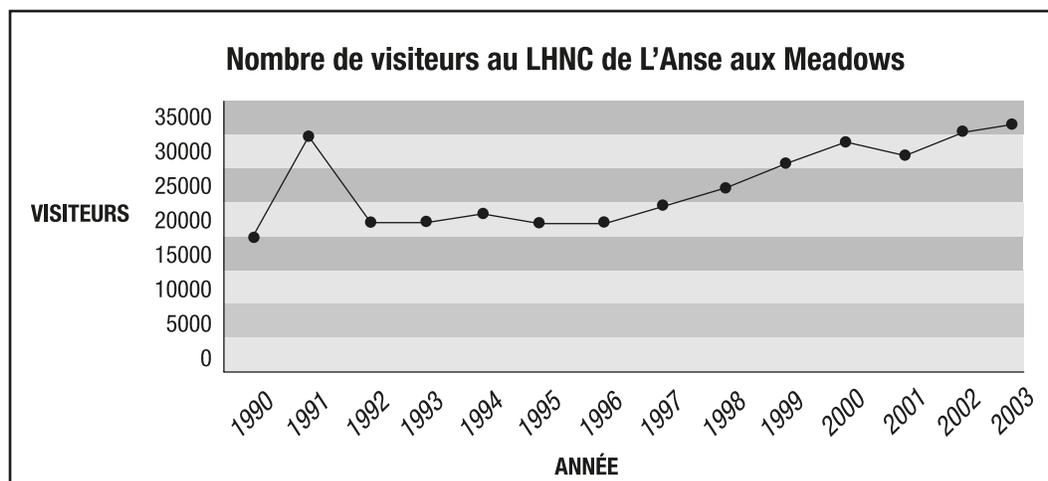


Figure 3 : Visites au LHNC de L'Anse aux Meadows, 1990-2003

(L'événement Vinland Revisited, qui a attiré 15 000 visiteurs du 2 au 4 août, explique le sommet atteint en 1991)



Visiteurs au site des répliques de huttes de terre *Parcs Canada – Shane Kelly, 1996*

Les efforts continus déployés pour améliorer les aménagements et la promotion du LHNC de L'Anse aux Meadows, ainsi que la qualité et la diversité de son programme de mise en valeur du patrimoine, se sont traduits par une hausse significative du nombre de visiteurs au cours des 25 dernières années. De nos jours, L'Anse aux Meadows touche davantage de Canadiens, est devenu une destination touristique de premier plan et occupe un rôle important dans le développement du tourisme dans la péninsule Northern.

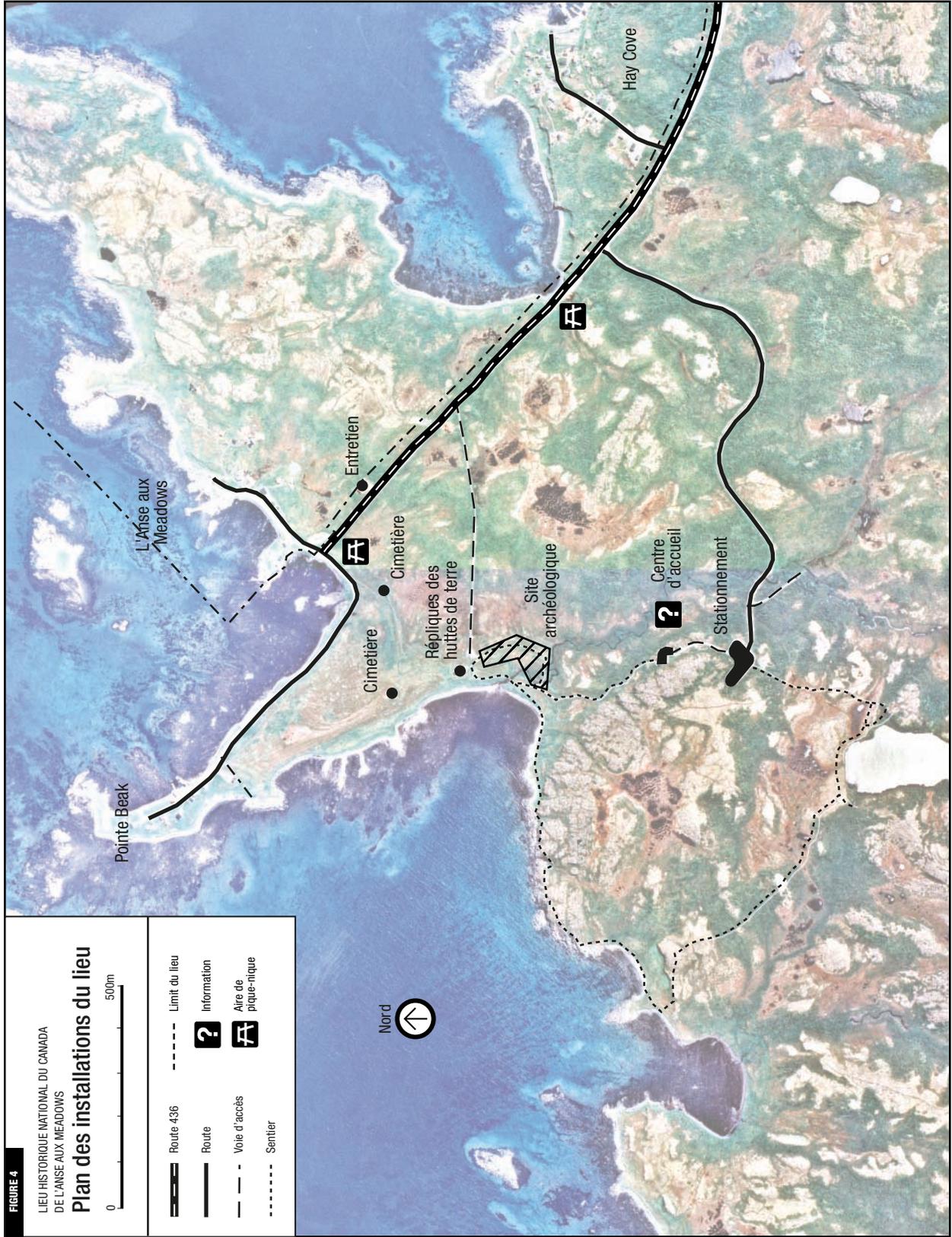
Depuis l'entrée en scène d'interprètes en costume d'époque en 1997, des efforts de marketing accrus ont permis de hausser le nombre de visiteurs de 13,5 % par an, en comparaison avec un niveau de fréquentation relativement stable les années précédentes (figure 3). L'année 2000, commémoration du Millénaire viking, représente une anomalie, la lieu ayant attiré plus de 32 000 touristes. En 2001, les chiffres sont retombés au palier de 1999. L'achalandage accru a causé des problèmes de circulation dans le lieu; de fait, si la croissance se poursuit au rythme actuel, certaines installations du lieu deviendront vite trop exigües.

Pour le moment, les visites par des autocars de tourisme et par des paquebots provoquent souvent des périodes d'engorgement

dans les installations du lieu, notamment à l'amphithéâtre. De plus, ces groupes ajoutent au problème général de circulation dans le lieu; les périodes de débarquement et d'embarquement des passagers de ces autocars ont un impact sur la qualité de la mise en valeur et de l'expérience des visiteurs, et suscitent des préoccupations sur le plan de la sécurité du public.

Le lieu historique est ouvert de juin jusqu'au début octobre, avec des points d'achalandage en juillet et août : ainsi, en 1999, 75 % des visiteurs de L'Anse aux Meadows se sont présentés durant ces deux mois. Les services du lieu ne sont pas offerts en dehors de la saison d'ouverture, mais les visiteurs peuvent quand même visiter les terrains et utiliser les sentiers du lieu. Lorsque c'est possible, le Centre d'accueil peut être ouvert à la demande de visiteurs.

Le site des fouilles archéologiques, le Centre d'accueil et les répliques des huttes de terre qui lui sont adjacents sont les plus fréquentés par les visiteurs; les messages y mettent en valeur l'importance historique de l'endroit. Les messages patrimoniaux sont présentés grâce aux aménagements et aux services suivants (figure 4) : expositions et présentation théâtrale dans le Centre d'accueil, répliques des huttes de terre où se tiennent des interprètes en costumes



d'époque durant l'été, et visites guidées jusqu'au site où ont eu lieu les fouilles archéologiques. On trouve au Centre d'accueil de l'information sur les services et les attraits de la région et une boutique de souvenirs tenue par la Newfoundland and Labrador Historic Sites Association.

Les aménagements de loisirs consistent en un sentier de randonnée de 3 km et deux petits terrains de pique-nique, l'un à l'anse Muddy et l'autre près du village de L'Anse aux Meadows. À part ces aménagements et ces programmes, l'usage qui est fait de l'endroit est minimal; il se limite aux résidants qui se livrent à la pêche sportive, à la cueillette des petits fruits et à d'autres activités traditionnelles.

5.0 Vision

La principale raison d'être du lieu consistera à assurer l'intégrité commémorative qui favorisera, chez tous les Canadiens et les visiteurs, la reconnaissance, la jouissance, la promotion et le partage de l'histoire unique du lieu historique national du Canada de L'Anse aux Meadows. La gestion du lieu s'inspirera du document *Principes directeurs et les politiques de gestion* de Parcs Canada.

L'intégrité commémorative du LHNC de L'Anse aux Meadows sera préservée d'une manière significative pour les Canadiens. À ce lieu historique, Parcs Canada s'efforcera de mieux faire comprendre la diversité de nos origines, d'encourager la connaissance et l'intérêt de l'histoire du Canada par des



Démonstration de cuisson du pain dans une hutte de terre
Parcs Canada – Rob Hingston, 2003



Interprète et visiteurs devant la réplique du bâtiment de la forge
Parcs Canada – André Cormellier, 1991

activités pertinentes, et de susciter un sentiment d'appartenance chez les Canadiens en les engageant dans la gestion de ce lieu de grande importance nationale et internationale.

Le lieu renforcera ses relations avec les collectivités locales, les agences, les groupes d'intérêt et le secteur privé de façon à ce que tous acquièrent une connaissance de leurs besoins et de leurs buts respectifs et les appuient. Ainsi, les visiteurs et les gestionnaires verront à quel point le lieu peut favoriser la poursuite des activités rurales traditionnelles des résidents, pour autant de telles activités laissent intacts l'habitat naturel et le paysage culturel.

6.0 Objectifs et mesures de gestion

6.1 PROTECTION DES RESSOURCES CULTURELLES

Parcs Canada a pour mandat de faire découvrir le patrimoine canadien en proposant aux visiteurs des expériences authentiques de haute qualité. Un élément vital de ce mandat consiste à donner à ces visiteurs des expériences directes des ressources historiques, à leur montrer l'original plutôt que les copies. Dans cet esprit, Parcs Canada considère éminemment prioritaire la protection des ressources culturelles présentées aux visiteurs. Cette protection garantit que les générations à venir pourront, elles aussi, profiter de notre héritage commun.

A. Ressources culturelles de niveau I

Au lieu historique national de L'Anse aux Meadows, les traces de l'occupation viking se limitent aux ruines de huit huttes de terre et aux marais adjacents où les Vikings ont trouvé des matériaux de construction et jeté leurs déchets. L'endroit désigné, même s'il n'est pas circonscrit de façon précise, prévoit clairement d'inclure les panoramas sur le détroit de Belle-Isle et certaines zones extérieures au lieu, notamment la pointe Beak et les rives de la baie Medee où se dresse l'actuel village de L'Anse aux Meadows.

Site archéologique :

Même si le site archéologique a fait l'objet de fouilles approfondies, des éléments importants de toutes les structures et certains des tertres y sont toujours visibles. Les ruines des bâtiments ont été couvertes de matériaux inertes et engazonnés pour permettre aux visiteurs de voir les formes des huttes originales et pour protéger les lieux du piétinement.



Atelier, site archéologique Parcs Canada – Trudy Taylor-Walsh, 2003

Autrefois, le site subissait les crues du ruisseau Black Duck. La situation a été corrigée par l'enlèvement des buissons qui étouffaient le ruisseau et retenaient la neige et la glace, causes des embâcles printanières. Il y a maintenant 20 ans que le site des fouilles n'a pas été inondé. Compte tenu de son niveau d'utilisation actuel par les visiteurs et des conditions environnementales présentes, le site archéologique est à l'abri de toute menace prévisible.

Panorama :

L'énoncé associé à l'endroit désigné définit clairement le panorama comme un élément significatif qui représente et symbolise à la fois l'importance historique nationale du lieu.



Pointe Beak, L'Anse aux Meadows Parcs Canada – André Cornéliier

En contemplant les environs, depuis le Centre d'accueil ou les huttes de terre, le visiteur peut éprouver l'esprit des lieux comme les Vikings ont pu le faire il y a un millénaire : la lande subarctique balayée par les vents rappelle les contrées occupées par les Vikings au Groenland et en Islande. Cette expérience du panorama, essentielle à la compréhension des visiteurs, doit être préservée.

Le panorama inclut des zones extérieures aux limites du lieu; la gestion de ces zones exige la coopération et le partenariat du gouvernement provincial et des propriétaires fonciers. L'article 12 de l'entente fédérale-provinciale stipule que « Terre-Neuve et le Canada (...) s'assurent, par un processus de planification conjointe, que tout aménagement futur dans les localités et les secteurs adjacents au lieu tiennent compte de la proximité d'un lieu historique national. » Les deux principaux secteurs visés sont la pointe Beak, désignée pour inclusion éventuelle dans le lieu au cours de la Phase II, et les terres adjacentes à la limite est, dans la direction du cap Ardoise, qui appartiennent à la Province (figure 5).

Désignées Public Works Development Areas par le gouvernement provincial, les terres associées à la Phase II sont assujetties à des règlements qui protègent les panoramas de la région en y limitant tout nouvel aménagement. Par ailleurs, l'aménagement

futur des terres provinciales et privées adjacentes à la limite orientale du lieu n'est pas gouverné par de tels règlements.

Collections archéologiques :

Durant les fouilles archéologiques, les chercheurs ont exhumé 800 artefacts et 300 os d'animaux liés à l'occupation de l'endroit par les Vikings. La province de Terre-Neuve-et-Labrador possède des artefacts recueillis durant les fouilles préliminaires. Les objets les plus importants pour relater l'histoire des Vikings sont exposés au Centre d'accueil, de concert avec quelques articles prêtés par d'autres musées. Le reste de la collection de Parcs Canada est entreposé au Centre de services de l'Atlantique, à Halifax, sous des normes sévères de gestion des collections.

Dossiers :

Les dossiers des fouilles archéologiques sont conservés au Centre de services de Halifax. *Le Rapport sur l'état des parcs* de 1997 décrit l'état de conservation de ces dossiers comme acceptable, le papier sur lequel ils sont consignés ne satisfaisant pas aux normes de qualité archives et étant susceptibles de dégradation naturelle avec le temps. La section de gestion des ressources culturelles du Centre est en train de transférer ces dossiers sur du papier de qualité archives.

Le rapport final sur les fouilles effectuées de 1973 à 1976 reste à compléter. Malgré ce

retard considérable, ce rapport permettra d'affiner l'interprétation des découvertes au LHNC de L'Anse aux Meadows en tirant parti de tout ce que nous avons compris des Vikings au cours des 25 dernières années. Pour cette raison, il améliorera de beaucoup notre compréhension du passage des Vikings en Amérique du Nord et du rôle qu'a pu jouer L'Anse aux Meadows dans le processus général d'expansion des Vikings.

Objectifs :

- Assurer la protection des ressources culturelles qui justifient l'importance nationale et internationale du LHNC de L'Anse aux Meadows.
- Gérer le lieu en visant à le préserver des aménagements, des activités et des processus naturels qui seraient susceptibles d'altérer l'apparence et l'intégrité physique du site archéologique.

Mesures principales :

- Examiner le site archéologique, y cerner les menaces potentielles, humaines ou naturelles, et adopter des mesures correctives pour éviter les dégradations.
- Mettre à jour l'énoncé d'intégrité commémorative actuel pour qu'il définisse clairement l'endroit protégé en fonction des modalités actuelles des EIC.
- Protéger les panoramas importants pour l'intégrité commémorative du lieu par un processus coopératif de planification avec le gouvernement provincial, les collectivités locales et les propriétaires fonciers des terres adjacentes.
- Continuer de gérer et d'entreposer la collection archéologique au Centre de services de l'Atlantique conformément aux normes de gestion des collections de Parcs Canada.
- Charger des employés qualifiés de l'évaluation régulière de tous les artefacts exposés au lieu pour s'assurer qu'ils demeurent intacts.
- Compléter le transfert de tous les dossiers de fouilles archéologiques pour qu'ils satisfassent aux normes de qualité archives.
- Terminer le rapport final sur les fouilles archéologiques dans les deux ans de la

publication du présent plan directeur et communiquer les résultats de ces fouilles aux auditoires ciblés.

B. Ressources culturelles de niveau II

On trouve dans les limites du lieu des ressources culturelles additionnelles qui, sans avoir d'importance nationale ou être associées à l'occupation par les Vikings, n'en ont pas moins une importance historique. Classées ressources culturelles de niveau 2, elles ont également besoin d'être protégées.

Sites et collections autochtones :

On a exhumé des sites autochtones entre les structures vikings. En outre, la rive sud de la baie des Épaves contient des sites autochtones dégagés et d'autres encore intacts, qui témoignent d'une utilisation périodique de la région par divers peuples autochtones sur une période de cinq millénaires. On n'y a pas trouvé de restes humains ou de sépultures. Les 1 700 artefacts recueillis durant les fouilles sont conservés au Centre de services de l'Atlantique avec le reste de la collection du LHNC de L'Anse aux Meadows.

Collection norvégienne (artefacts vikings) :

Cette collection contient 22 artefacts vikings originaux de Norvège prêtés à long terme en 1985 par le Musée national d'antiquité de l'université d'Oslo. Ces artefacts associés à la culture viking datent de la période commémorée et sont présentement exposés au LHNC de L'Anse aux Meadows.

Cimetières :

Deux cimetières appartenant à des localités actuelles sont situés à l'intérieur des limites du lieu historique national, à quelques centaines de mètres des bâtiments vikings. Ces cimetières, nommés ressources de niveau II dans l'EIC, sont « importants tant pour leur rôle traditionnel que pour la place qu'ils occupent dans la vie communautaire. »

Ces cimetières sont ceux des congrégations de l'Église unie de Raleigh-Griquet et de l'Église anglicane de Cook's Harbour-L'Anse



Cimetière de L'Anse aux Meadows Parcs Canada – Rob Hingston, 2003

aux Meadows. Les résidents de L'Anse aux Meadows et de Hay Cove utilisent toujours l'un de ces cimetières. Dans le passé, des demandes ont été présentées pour construire un chemin d'accès au cimetière encore en service. Il n'existe toujours pas d'accord sur les deux cimetières entre Parcs Canada et les organisations concernées.

La directive de gestion de Parcs Canada intitulée *Restes humains, cimetières et sépultures* (2000) fournit des indications sur les questions de préservation, d'entretien et de documentation des cimetières et des sépultures dans les lieux historiques nationaux. En résumé, cette directive prévoit que tous les restes humains, le mobilier funéraire, les cimetières et les sépultures seront traités avec vénération, respect et dignité. La directive précise aussi que la gestion des cimetières verra à la préservation des cairns funéraires, et à l'identification des cimetières et des sépultures. En outre, elle prévoit la conclusion entre Parcs Canada et les organisations concernées d'accords sur l'entretien de ces cimetières et sépultures. Les nouvelles inhumations n'y seront toutefois pas autorisées, sauf si elles sont prévues dans des ententes existantes.

Objectifs :

- Protéger et présenter ces ressources culturelles.

- Autoriser l'inhumation des résidents dans le cimetière encore utilisé.

Mesures principales :

- Examiner les sites archéologiques pour y cerner les risques causés par les activités humaines et l'érosion naturelle, et prendre des mesures correctives pour en éviter la dégradation.
- Veiller à ce qu'aucun aménagement ou activité ne vienne perturber l'apparence et l'intégrité physique du site archéologique.
- Continuer de gérer et d'entreposer la collection archéologique à la section de gestion des ressources culturelles du Centre de services de l'Atlantique, pour garantir l'application continue des normes de conservation de Parcs Canada.
- Faire vérifier régulièrement par des spécialistes l'état de conservation de tous les artefacts exposés au lieu historique.
- Faire en sorte que Parcs Canada et les organisations concernées contractent une entente officielle sur le cimetière qui réponde aux préoccupations des résidents et aux stipulations de la Directive de gestion des restes humains, cimetières et sépultures de 2000 de Parcs Canada. Une telle entente devrait tenir compte des facteurs suivants :
 - L'aménagement d'un stationnement sur la route de la pointe Beak et d'un trottoir de bois pour accéder au cimetière
 - L'admissibilité à l'enfouissement (par ex. aux résidents de Hay Cove et de L'Anse aux Meadows, et aux personnes dont les proches parents sont inhumés dans les cimetières)
 - L'expansion du cimetière, pour autant qu'elle respecte l'intégrité commémorative et les caractéristiques de l'écosystème naturel du lieu
 - L'entretien des clôtures, du trottoir de bois et du terrain de stationnement par Parcs Canada
 - La tenue des registres des sépultures par Parcs Canada
 - L'autorisation d'ériger des pierres tombales et d'autres symboles, en conformité avec la protection de l'intégrité commémorative du lieu

C. Autres ressources

Répliques des constructions vikings :

Les répliques des huttes de terre ont été érigées, à la suite de recherches approfondies sur les techniques de l'époque, pour donner une meilleure idée des techniques et des détails architecturaux qu'auraient utilisé les Vikings, conformément au ferme engagement de Parcs Canada d'offrir des expériences authentiques. Sans être des ressources culturelles en tant que telles, elles ont de l'importance pour l'intégrité commémorative du lieu étant donné qu'elles appuient une présentation véridique de messages d'importance nationale.

Ces répliques consistent en un groupe de quatre structures situées au voisinage du site original, qui représentent les bâtiments exhumés A, B et C, et une forge construite en 2000-2001. Leur construction est aussi exacte qu'il est possible de l'affirmer compte tenu des ruines exhumées, et se révèlent efficaces pour livrer les messages de niveau 1 sur le type de colonie établie par les Vikings à L'Anse aux Meadows. Le maintien de l'intégrité didactique de ces répliques suppose que leur apparence soit préservée, à

moins que d'autres informations n'autorisent qu'on y apporte des changements.

Reproductions d'artefacts vikings :

Des reproductions d'artefacts vikings sont utilisées dans l'exposition et par les interprètes en costumes d'époque pour livrer des messages de niveau 1 sur le type de colonie que les Vikings ont établi à L'Anse aux Meadows. Seuls les artefacts dont la présence à L'Anse aux Meadows a été jugée probable, compte tenu des documents archéologiques, sont utilisés par les interprètes.

Objectif :

- Préserver l'exactitude historique des répliques de huttes de terre, des reproductions d'artefacts et des costumes, afin qu'ils enrichissent la présentation des messages de niveau 1.

Mesures principales :

- Veiller à ce que l'apparence et la taille des répliques de bâtiments ne changent pas, à moins que de nouveaux renseignements ne l'autorisent.
- Veiller à ce que le nombre de ces répliques ne dépasse pas celui des ruines retrouvées au site des fouilles.



Sculpture *Meeting of Two Worlds* Parcs Canada – Trudy Taylor-Walsh, 2003

- Limiter l'utilisation des reproductions d'artefacts par les interprètes en costumes d'époque aux seuls objets susceptibles d'avoir été utilisés à L'Anse aux Meadows, tel que déterminé par les documents archéologiques.

6.2 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

A. Création de l'expérience de séjour

Une expérience positive et agréable permet aux visiteurs de mieux apprécier l'importance nationale et internationale du LHNC de L'Anse aux Meadows. Le principal objectif de ceux qui planifient cette expérience est que les visiteurs aient à leur départ une compréhension claire de l'importance de l'endroit pour l'histoire du Canada. Ils devront y avoir éprouvé intimement le passage des Vikings grâce à l'expérience mémorable des ressources culturelles présentées dans leur contexte historique.

Les grands espaces qui caractérisent le LHNC de L'Anse aux Meadows jouent aussi un grand rôle dans le programme de présentation patrimoniale. Le panorama dégagé aide les visiteurs à comprendre pourquoi les Vikings ont choisi d'installer leur camp de base à cet endroit.

Pour le moment, l'expérience de séjour est axée sur le programme audio-visuel et les expositions du Centre d'accueil, suivis d'une visite guidée du site archéologique et des quatre répliques de bâtiments où se trouvent des interprètes en costumes de Vikings. À leur retour au Centre d'accueil, les visiteurs peuvent acheter à la boutique de cadeaux des souvenirs liés à l'époque. En donnant suite aux mesures suggérées dans le présent plan directeur, Parcs Canada enrichira le programme actuel et s'assurera que la programmation patrimoniale du lieu puisse répondre aux enjeux futurs.

Objectif :

- À leur départ du lieu, les visiteurs auront une idée très claire de la place majeure qu'il occupe dans l'histoire du Canada.

Mesures principales :

- Améliorer l'accueil au lieu en créant une entrée qui invite mieux les visiteurs à pénétrer dans le LHNC de L'Anse aux Meadows. Il faut que les visiteurs aient vraiment conscience d'arriver à un site viking et à un site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ils doivent comprendre que L'Anse aux Meadows a été le port d'entrée des Vikings en Amérique du Nord, plutôt que la fin d'un long périple pour le voyageur contemporain.
- Commercialiser le lieu activement pour préparer les visiteurs à vivre une



Entrée des répliques de huttes de terre Parcs Canada

expérience éducative, divertissante et agréable, qui offre toute sortes d'occasions de mieux connaître l'histoire de l'endroit et la place importante qu'il occupe dans l'histoire du Canada.

- Créer sur place un programme de présentation du patrimoine qui aille au-delà des bâtiments meublés et des visites guidées pour aussi inclure l'expérience sensorielle de l'observation des panoramas, de la promenade dans le site archéologique et de la découverte du paysage qui a jadis accueilli les Vikings.
- Positionner le programme d'interprètes en costumes d'époque et les répliques de huttes comme un moyen dynamique de faire revivre l'histoire vécue révélée par les documents archéologiques.

B. Transmission des messages

L'un des grands objectifs du programme national de commémoration de Parcs Canada est de mettre en valeur les lieux historiques nationaux. La mise en valeur contribue à mieux faire comprendre pourquoi les lieux sont si importants dans notre histoire et, de là, pour tous les Canadiens. La stratégie Engager les Canadiens énonce clairement l'importance de transmettre ces messages à des publics canadiens importants. Le présent plan directeur veut contribuer à l'atteinte des buts d'information, de promotion et d'engagement populaire de la stratégie Engager les Canadiens en sensibilisant les Canadiens, en favorisant leur compréhension et leur appréciation des lieux patrimoniaux, et en raffermissant leur sentiment de propriété à l'égard de ces lieux.

Le programme de présentation du patrimoine du LHNC de L'Anse aux Meadows a été placé sous le thème Un territoire à peupler. Il s'agit du premier site connu d'Amérique du Nord où des Vikings se sont établis, et des vestiges documentés les plus anciens de la présence des Européens au Canada. Dans l'énoncé d'intégrité commémorative, ces messages sont qualifiés d'importance nationale et le programme de mise en valeur offert sur place s'en inspire.

Ceci dit, en envisageant l'avenir de ce programme, Parcs Canada doit tenir compte des nombreux changements survenus ces dix dernières années, ainsi que de l'évolution des tendances.

- Le nombre de visiteurs a nettement augmenté, ce qui amène de longues attentes devant la salle d'audiovisuel et modifie les modes de circulation dans le Centre.
- Le nombre de visites guidées (autobus et paquebots) augmente.
- Le programme de présentation du patrimoine aux huttes de terre est plus populaire depuis l'ajout des interprètes en costumes d'époque.
- L'énoncé d'intégrité commémorative prévoit les messages d'importance nationale et les résultats visés.
- Parcs Canada comprend mieux les besoins et les attentes des visiteurs.
- Parcs Canada s'est engagé à élargir son programme de diffusion auprès des Canadiens.
- Le document Engager les Canadiens énonce des stratégies et des objectifs de communication pour éduquer les Canadiens, favoriser leur compréhension et leur appréciation de nos lieux historiques et raffermir leur sens de propriété envers ces lieux.
- Des enquêtes menées en 2001 ont révélé qu'environ 14 000 personnes avaient fait une visite guidée du site des fouilles, ce qui constitue moins de la moitié de l'ensemble des visiteurs. Alors que les visites continuent d'augmenter, moins de gens sont en mesure de participer au programme patrimonial compte tenu des limites physiques à son élargissement et du nombre limité d'employés pour le présenter.
- La population des visiteurs vieillit et le nombre de visiteurs handicapés est en hausse.

Dans l'avenir, même si le mode actuel de circulation des visiteurs sur le lieu reste le même, il pourra y avoir lieu de redéfinir le médium de transmission de ses messages. La présentation de ces messages commence

au Centre d'accueil. Il est important que le Centre d'accueil :

- Oriente les visiteurs vers les principaux volets du lieu, soit le site des fouilles, les répliques des huttes de terre, les panoramas et le Centre d'accueil lui-même.
- Souligne les diverses formes d'apprentissage offertes par le lieu.
- Présente l'importance nationale et internationale du lieu dans le contexte de l'histoire élargie des Vikings.
- Offre des occasions significatives de voir les artefacts.

Depuis le Centre d'accueil, on a une vue spectaculaire sur les paysages qui entourent le lieu, y compris sur la mer. L'appréciation, la jouissance et la compréhension de l'importance de ce panorama sont vitales pour l'assimilation de plusieurs des messages de mise en valeur de l'histoire du lieu.

La visite du site des fouilles archéologiques est un élément majeur du séjour au LHNC de L'Anse aux Meadows. En plus d'aider à établir l'authenticité du lieu, une telle visite permet de mieux se pénétrer de l'endroit et de mieux comprendre le rôle de l'établissement viking dans son cadre naturel. L'interprétation sur place permettra aux visiteurs de mieux saisir le plan de la colonie, la grande place accordée au radoub des bateaux et les preuves d'explorations vers le sud : tout cela réuni contribuera à illustrer que la colonie jouait le rôle de « porte d'entrée du Vinland ».

Les visiteurs peuvent ensuite passer aux répliques de huttes de terre, où des interprètes en costumes vikings font revivre ce que nous savons aujourd'hui de la vie quotidienne sur les lieux. Par une représentation réaliste des activités qui se seraient déroulées à L'Anse aux Meadows, les visiteurs découvriront les habiletés et les techniques qui ont permis aux Vikings de survivre dans un poste aussi éloigné.

Les visiteurs comprendront que les Vikings étaient surtout intéressés à l'exploration et à l'exploitation des ressources, ainsi que les difficultés qu'ont éprouvées ces étrangers dans un territoire déjà habité.

Auditoires :

L'efficacité de la mise en valeur du lieu par Parcs Canada repose sur sa connaissance des divers auditoires touchés, ainsi que de ceux que nous devons viser dans l'avenir. Les auditoires les plus importants pour le LHNC de L'Anse aux Meadows sont :

Les gens de la région

Il s'agit essentiellement des résidents des localités voisines du lieu. Nos visiteurs sont le plus susceptibles de les rencontrer et d'avoir des interactions avec eux durant leur séjour dans la région de L'Anse aux Meadows.

Plusieurs de ces résidents ont pris part aux travaux d'excavation et d'aménagement. Ainsi, le lieu souligne le rôle important de George Decker, qui a aidé les Ingstadt à découvrir le village viking. Il importe que les gens du coin continuent d'assumer leur propriété du lieu en s'y engageant, en comprenant son importance nationale et internationale, et en acceptant la responsabilité de Parcs Canada à l'égard de sa protection et de sa mise en valeur. Les gestes et les attitudes des résidents envers le lieu ont le potentiel de communiquer un message fort et positif aux visiteurs.

Les voyageurs indépendants

On appelle voyageurs indépendants les visiteurs de l'extérieur de la région qui ne viennent pas en groupe. Ils représentent autour de 80 % du total des visiteurs du lieu. Dans une étude menée en 1991, plus de 75 % de ces visiteurs ont déclaré avoir été attirés parce qu'ils s'intéressaient à l'histoire. Le programme actuel de mise en valeur du patrimoine répond généralement aux besoins de cet auditoire; ceci dit, il pourra être utile d'y apporter quelques améliorations.

Les groupes de voyages organisés

Les participants à des voyages organisés comptent pour 20 % des visiteurs du lieu. Ils viennent pour la plupart en autocars, et de plus en plus en navires de croisière : certains accostent au port régional de St. Anthony, d'autres mouillent au large de L'Anse aux Meadows et débarquent leurs passagers au lieu. Si ce groupe est minoritaire, il n'en contribue pas moins de façon importante aux problèmes de circulation du lieu; en effet, aux heures de pointe en saison estivale, ces groupes s'ajoutent aux voyageurs indépendants pour souvent excéder les capacités du vestibule, de l'amphithéâtre, des huttes de terre et des employés censés recevoir les visiteurs.

Les groupes scolaires

Le lieu ne dispense pas encore de programme scolaire officiel, même si un certain nombre d'écoles le visitent au printemps et à l'automne. À ces occasions, le personnel anime des visites et essaie de satisfaire aux objectifs pédagogiques et aux attentes des enseignants. Durant le processus de formulation du plan directeur, l'équipe de planification a insisté sur l'importance de créer un programme de diffusion spécialement adapté aux groupes scolaires, ce qui aurait une valeur inestimable pour les écoles locales.



Interprètes à l'intérieur des répliques de huttes de terre Dale Wilson, 2003

Les visiteurs à distance

Plusieurs personnes, incapables ou non désireuses de se rendre au lieu, peuvent quand même désirer en savoir davantage sur son importance nationale et internationale. De plus, comme le lieu commémore l'arrivée des premiers Européens en Amérique du Nord, il a son importance pour tous les jeunes d'âge scolaire du pays à un moment où l'autre de leurs études.

Pour transmettre à ces auditoires des messages sur l'importance du LHNC de L'Anse aux Meadows, on a recours au site Web de Parcs Canada et à divers partenariats avec d'autres organismes. Ainsi, Parcs Canada a contribué à l'organisation de l'exposition Le Grand Cercle du Newfoundland Museum, présentement en tournée canadienne. L'accès au site Web est particulièrement important pour les étudiants, chaque école du pays étant maintenant branchée sur Internet. Ce mode de diffusion est aussi vital pour d'autres auditoires, compte tenu de la croissance exponentielle de la disponibilité et de l'utilisation d'Internet dans la société.

Évaluation :

La réussite d'un programme de mise en valeur du patrimoine se traduit par la hausse des visites et par des commentaires qui confirment l'intérêt des visiteurs et une meilleure compréhension et appréciation du lieu. D'autres réactions seront recueillies par des sondages réguliers sur la satisfaction des visiteurs. Le succès des activités de diffusion sera évalué par le nombre de personnes atteintes dans chaque auditoire visé.

Objectifs :

Veiller à ce que les Canadiens et les gens de l'étranger, visiteurs ou membres du public, aient l'occasion de comprendre les messages clés suivants :

- Le LHNC de L'Anse aux Meadows a été la scène de la première visite connue des Européens sur le continent.
- Le lieu a joué un rôle majeur dans l'exploration du Vinland et de ses ressources.
- La première instance de production du fer en Amérique du Nord a eu lieu ici.

- L'arrivée des Vikings à L'Anse aux Meadows a mené aux premiers contacts connus entre des peuples autochtones d'Amérique du Nord et des Européens.
 - Notre connaissance de la présence des Vikings à cet endroit provient de sources à la fois physiques (ruines de bâtiments, artefacts, etc.) et documentaires (cartes, sagas, etc.).
 - L'ampleur de l'histoire humaine au LHNC de L'Anse aux Meadows avant et après la période d'établissement des Vikings.
 - La place occupée par le LHNC de L'Anse aux Meadows dans l'expansion viking internationale.
 - L'importance internationale du LHNC de L'Anse aux Meadows.
 - La nature et la raison d'être du réseau des lieux historiques nationaux.
- Encourager la participation des gens de la région.
 - Œuvrer avec des éducateurs des environs à dispenser des programmes éducatifs pour les groupes scolaires.
 - Reconnaître que les exploitants d'entreprises touristiques jouent un rôle clé pour la transmission aux visiteurs de messages d'importance nationale. Aider les exploitants présenter ces messages de façon adéquate.

Mesures principales :

- Évaluer le programme actuel de mise en valeur du patrimoine et le restructurer si nécessaire. Un tel programme devra :
 - Communiquer clairement la place du lieu dans l'histoire canadienne.
 - Établir un lien sans équivoque entre les différents aspects de la mise en valeur du lieu et les messages qui y sont présentés.
 - Présenter des messages d'importance nationale sur l'histoire des Autochtones et l'histoire des Vikings dans le monde.
 - Mettre l'accent sur l'authenticité du lieu et sur les preuves qui confirment le rôle de la colonie viking comme porte d'accès au Vinland.
 - Démontrer les compétences et les techniques dont les Vikings se sont servis pour établir une colonie isolée à L'Anse aux Meadows, et illustrer le rôle important que l'exploration et l'exploitation ont joué dans son utilisation.
 - Prévoir des visites autoguidées, des programmes pédagogiques et des événements spéciaux.
- Élargir l'auditoire du programme de mise en valeur du patrimoine avec les messages sur l'importance du lieu distingués par la stratégie *Engager les Canadiens* :

6.3 GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Les ressources naturelles et les particularités de l'écosystème sont indissociables de l'histoire et du paysage du LHNC de L'Anse aux Meadows. Avec tous ces attraits naturels vitaux pour l'intégrité commémorative, le paysage naturel du lieu est également caractéristique de la région. Il sert d'habitat à diverses plantes rares et d'aire de nidification et de repos aux oiseaux, en plus de permettre divers types de cueillettes traditionnelles typiques des régions rurales de Terre-Neuve (figure 6).

Objectif :

- Les caractéristiques de l'écosystème naturel du LHNC de L'Anse aux Meadows seront évaluées et gérées d'une manière qui respecte le mandat de protection de



l'environnement de Parcs Canada prévu à l'alinéa 1.1.7 de sa Politique sur la gestion des ressources culturelles, et qui tient compte des activités rurales traditionnelles des habitants de la région.

A. Limites du lieu historique

Les limites du LHNC de L'Anse aux Meadows circonscrivent une superficie de 80 km². On a appelé terres de la Phase 1 les terres achetées par la province et transférées à l'État en 1975 au moment de la signature de l'entente fédérale-provinciale sur l'établissement du lieu. La taille du lieu avait été justifiée par le désir de limiter au minimum les activités de construction dans les environs, compte tenu de la possibilité d'autres découvertes et de la protection à accorder aux artefacts qui pourraient se trouver aux alentours du site des fouilles archéologiques.

L'entente de 1975 prévoyait aussi désigner terre de la Phase 2 le secteur de L'Anse aux Meadows appelé pointe Beak, dans l'idée de l'intégrer éventuellement au lieu. La province contrôle et administre toujours la pointe Beak à titre de Public Works Development Area. Cette désignation, accordée en vertu du Consolidated Newfoundland Regulation 1030/96, fait en sorte ce que tout aménagement de la pointe Beak tienne compte de sa proximité du lieu et de son inclusion éventuelle dans ses limites. Les limites actuelles du LHNC de L'Anse aux Meadows sont définies par l'arrêté en conseil P.C. 1985-463, et répertoriées dans le registre national d'arpentage légal sous le numéro de plan 48438.

Au cours de la préparation du plan directeur, la superficie du lieu a suscité certaines préoccupations. Le site archéologique connu n'occupe que 10 % des terres du lieu, et les autres terres ne sont pas toutes nécessaires à la préservation des paysages vus du Centre d'accueil, des huttes de terre et du site des fouilles. En vertu du paragraphe 10 (1) de l'entente fédérale-provinciale, le contrôle et l'administration de toute terre qui n'est plus nécessaire aux fins d'établissement d'un parc historique national doivent retourner à la province. De plus, à plusieurs endroits, on a

du mal à déterminer où se trouve la limite. La vaste composante marine du lieu est un autre sujet de préoccupation, car on n'a jamais effectué aucun relevé sous-marin au LHNC de L'Anse aux Meadows en vue de déterminer les ressources culturelles qu'elle pourrait receler.

Objectif :

- Veiller à ce que les limites du lieu assurent la protection des ressources naturelles et culturelles, conformément aux principes de valeur, d'intérêt pour le public, de compréhension, de respect et d'intégrité.

Mesures principales :

- Retenir les limites actuelles du lieu jusqu'à la remise d'une évaluation complète de la question. Cette évaluation devra :
 - Comprendre l'inventaire et l'évaluation complets des ressources culturelles et des paysages du lieu, tant terrestres que marins.
 - Comprendre un inventaire biophysique qui reconnaisse les ressources d'importance particulière et leur rôle pour l'intégrité de l'écosystème général, tant terrestre que marin.
 - Donner la priorité aux ressources culturelles et à leur protection et mise en valeur dans toutes les considérations en matière de gestion, y compris pour ce qui est des limites du lieu.
 - Être réalisée au cours des cinq prochaines années.
 - Prévoir des consultations avec le public et le gouvernement provincial.
- En s'inspirant de l'évaluation, Parcs Canada délimitera clairement les limites du lieu, en particulier aux points d'entrée les plus populaires.

B. Terres de la Phase II

La pointe Beak est située immédiatement au nord du site des fouilles. Quatre maisons qui relèvent de la localité de L'Anse aux Meadows occupent cet endroit. Le terrain sur lequel elles sont construites a été désigné terre de la Phase II dans l'entente fédérale-provinciale de 1975, aux articles 3 et 14 respectivement.



- « Sous réserve de l'article 14, dans les cinq (5) années de la signature de la présente entente, Terre-Neuve s'engage à acquérir des droits incontestables sur les terres de la Phase II et à en transférer le contrôle et l'administration au Canada. »
- « Terre-Neuve et le Canada conviennent que les propriétaires-occupants actuels des terres de la Phase II, et leurs enfants, en conservent la propriété franche jusqu'à ce qu'ils choisissent de les vendre. »

Ces terres ont été désignées Public Works Development Areas en vertu de la *Provincial Department of Works, Services and Transportation Act (O.C. 96-192)*. Ce zonage a été choisi pour assujettir tout aménagement de ce secteur à des règlements, dans la perspective où il serait susceptible d'être un jour inclus dans les limites du lieu historique national.

Objectif :

- Maintenir l'intention de l'entente fédérale-provinciale de 1975 quant à l'acquisition des terres de la Phase II pour les inclure dans les limites du lieu lorsque leurs propriétaires-occupants actuels seront disposés à s'en départir.

Mesures principales :

- Œuvrer avec le gouvernement provincial pour assurer que toute construction sur les terres de la Phase II tienne compte de leur proximité, et de leur intégration éventuelle, aux limites du lieu historique national en étant restreinte aux maisons unifamiliales et à leurs dépendances, et à des bâtiments non commerciaux (à l'exception des installations employées pour la pêche commerciale).
- Laisser aux propriétaires-occupants et à leurs enfants la propriété franche des ces terres, et ce, jusqu'à ce qu'ils soient disposés à les vendre à la Couronne.

C. Réservoir de l'étang Saddle Hill

Le paragraphe 11(1) du Règlement général sur les parcs historiques nationaux prévoit que « Le ministre peut conclure avec une municipalité ou un district de distribution d'eau adjacent à un parc, une entente prévoyant l'approvisionnement en eau à partir du parc. » En 1980, la localité de Straitsview a demandé et obtenu la permission d'utiliser l'étang Saddle Hill comme réservoir où s'approvisionner en eau. Exception faite d'un échange de correspondance en 1980, il n'existe aucun document qui officialise l'entente entre la localité de Straitsview et la ministre sur l'utilisation des ressources en eau de l'étang Saddle Hill.

Objectif :

- Protéger le bassin hydrographique de l'étang Saddle Hill et continuer de laisser la population de Straitsview s'y approvisionner en eau.

Mesure principale ;

- Conclure avec le Straitsview Water Committee une entente officielle sur l'utilisation continue de l'étang Saddle Hill comme source d'approvisionnement en eau pour la localité de Straitsview.

D. Plantes vasculaires rares

Des quelque 270 plantes considérées comme rares dans l'île de Terre-Neuve, 27 poussent à l'intérieur des limites du LHNC de L'Anse aux Meadows. Les registres pour le lieu sont fondés sur le travail de M.L. Fernald en 1925 et sur le relevé mené en 1992 au nom de Parcs Canada.

De ces 27 plantes rares, aucune ne se trouve sur la liste du Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada. Ceci dit, trois d'entre elles n'ont jamais été signalées ailleurs dans toute l'île de Terre-Neuve. Bien que ces plantes n'aient pas de lien direct avec la visée commémorative du lieu, Parcs Canada a la responsabilité, en vertu de l'alinéa 1.1.7 de sa Politique sur la gestion des ressources culturelles, de les protéger en tant qu'éléments importants de la biodiversité de Terre-Neuve et de son patrimoine naturel.

Objectif :

- Protéger les plantes rares des aménagements et des activités humaines.

Mesures principales :

- Trouver les sites où poussent toutes les plantes rares et les saisir dans la base de données SIG.
- Rédiger des clés et un manuel d'identification des plantes à l'intention du personnel de Parcs Canada et des résidents.
- En concertation avec les résidents, formuler des stratégies pour la protection des plantes rares aux endroits où elles sont vulnérables.

E. Sites de nidification de l'eider

Dans l'île de Terre-Neuve, les seuls sites de nidification de l'eider commun se trouvent dans la péninsule Northern; de ses deux plus importantes colonies, l'une se trouve sur les îles incluses dans les limites du LHNC de L'Anse aux Meadows et l'autre sur la côte de la baie Hare. En 1993, plus de 30 nids ont été découverts sur les îles visitées par le Service



Plaquebières Parcs Canada – Michael Burzynski

canadien de la faune (SCF). En 1995, Parcs Canada et Canards illimités ont lâché 1000 eiders dans la région, installé des nichoirs artificiels et instauré un programme de formation en conservation lié à un événement annuel, le *Green Wing Day*. Le SCF et Parcs Canada continuent de surveiller ces colonies. Au cours de l'été 2001, on a recensé environ 400 nids sur les îles incluses dans le lieu.

Objectif :

- Donner aux eiders la possibilité de nicher sans être dérangés, directement ou indirectement, par les activités humaines.

Mesures principales :

- Limiter l'accès aux îles durant la saison de reproduction et de nidification.
- Coopérer avec le SCF pour la surveillance à long termes des aires de nidification.
- Continuer de promouvoir la conservation sur place grâce à l'événement annuel *Green Wing Day*.

F. Activités traditionnelles

Un certain nombre d'activités traditionnelles prennent place à l'intérieur des limites du LHNC de L'Anse aux Meadows (figure 6). Ces limites englobent des terres et des eaux que les habitants des villages côtiers adjacents utilisent depuis longtemps à des fins domestiques, par exemple pour la coupe du bois de chauffage, la cueillette des petits fruits et la chasse au collet. La superficie du lieu, associée à sa proximité de ces villages, permet d'y envisager des modèles originaux d'utilisation des terres.

Les activités terrestres et maritimes traditionnelles se sont poursuivies, avec l'accord des employés, depuis la désignation du lieu historique en 1975. Le présent plan directeur énonce des directives qui permettront la poursuite des activités traditionnelles qui ne menacent ni n'affectent l'intégrité commémorative du lieu, et qui ne compromettent pas la protection des particularités de l'écosystème naturel, tel que le prévoit la Politique sur la gestion des ressources culturelles.



La coupe du bois est une activité traditionnelle dans la région de L'Anse aux Meadows Parcs Canada – Trudy Taylor-Walsh, 2003

Objectifs :

- Gérer les activités traditionnelles en respectant l'intégrité commémorative du lieu et respecter l'alinéa 1.1.7 de la Politique sur la gestion des ressources culturelles en matière de protection des particularités de l'écosystème naturel.
- Reconnaître l'importance de la région en aidant à y préserver le mode de vie rural traditionnel des résidents.

Cueillette des fruits sauvages

De tout temps, les gens de la province cueillent des petits fruits sauvages pour en faire des confitures et des gelées, et la région qui entoure le lieu n'est pas différente. Deux de ces fruits sont cueillis à l'intérieur des limites du lieu : la plaquebère (*Rubus chamaemorus*) qui pousse dans les plaines tourbeuses, et l'airelle rouge (*Vaccinium vitis-idaea*) qui pousse sur les landes rocheuses. On trouve ces reliefs un peu partout dans le lieu, y compris sur les îles. Les gens du coin comme les visiteurs cueillent ces fruits sauvages, sans toutefois se rendre sur les îles pour le faire.

Mesures principales :

- Continuer de permettre la cueillette des fruits sauvages à des fins domestiques seulement.
- Contrôler les activités de cueillette pour éviter qu'elles endommagent les zones de tourbières et de landes ainsi que les ressources culturelles.
- Prévoir des dispositions pour réglementer cette activité par un permis, dans le cadre du processus courant de révision des règlements des lieux historiques nationaux.

Coupe du foin

Le foin récolté à l'intérieur des limites du lieu sert à nourrir le bétail local. Dans le passé, les gens du coin gardaient de petits troupeaux de bétail pour s'alimenter. Cette pratique a beaucoup diminué au cours des 20 dernières années. Deux résidents de villages voisins coupent toujours du foin à la faux à certains endroits, notamment dans le secteur entre Hay Cove et Straitsview, et à l'intersection de la route de la pointe Beak, à L'Anse aux Meadows (figure 6).

Mesures principales :

- Continuer de permettre aux résidents de couper du foin dans les limites du parc à des fins domestiques.
- Exiger qu'ils fassent approuver à l'avance l'emplacement et les méthodes de coupe pour assurer la protection des plantes rares et des ressources culturelles.
- Prévoir des dispositions pour réglementer cette activité par un permis, dans le cadre du processus courant de révision des règlements des lieux historiques nationaux.

Jardins potagers

Divers résidents de la région immédiate du lieu cultivent leurs légumes-racines dans de petits lopins privés. Il s'agit d'une activité coutumière dans la province; toutefois, dans la péninsule Northern, les gens ont aménagé plusieurs de ces jardins le long de la route plutôt qu'à côté de leurs maisons.

Ce mode d'utilisation des terres remonte à la construction des routes, à la fin des années

1970. La plupart des terres qui entourent les localités sont soit rocheuses/graveleuses, soit marécageuses. Les sols rocheux ou graveleux se travaillent mal, et les sols marécageux ne conviennent pas à la culture des légumes. Durant la construction de la route, du sol fertile a été remué le long du corridor routier. Les résidants ont vite reconnu le potentiel de ce sol et y ont établi leurs potagers. Bien que le nombre de résidants qui cultivent leurs propres légumes ait décliné ces dernières années, il reste encore deux jardins le long du corridor routier menant au lieu.

Mesures principales :

- Laisser en place les potagers existants et permettre l'aménagement de nouveaux jardins dans des zones approuvées le long du corridor routier.
- Prévoir des dispositions pour réglementer cette activité par un permis, dans le cadre du processus courant de révision des règlements des lieux historiques nationaux.

Trappage

Un trappeur exerce son activité à l'intérieur des limites du lieu. Il s'agit encore là d'une activité qui se déroulait dans le lieu bien avant sa désignation. La saison de trappage s'étend d'octobre à avril, dans la partie est du lieu, à l'écart du Centre d'accueil et du site des fouilles archéologiques. Les animaux piégés sont surtout le vison, la belette, la loutre, le castor, le rat musqué et le renard. D'année en année, le superviseur ou le directeur du lieu autorise la poursuite de cette activité.

Mesures principales :

- Permettre au trappeur concerné de continuer ses activités à l'intérieur du lieu.
- Le permis actuel est non transférable; aucun autre permis ne sera octroyé.
- Une des conditions du permis devra exiger du trappeur un rapport sur le nombre d'animaux capturés par espèce.
- Gérer les activités de trappage de manière à assurer le maintien des populations de toutes les espèces.

- Gérer et contrôler les activités de trappage en conformité avec les Provincial Wildlife Regulations.
- Prévoir des dispositions pour réglementer cette activité par un permis, dans le cadre du processus courant de révision des règlements des lieux historiques nationaux.

Chasse au collet

Un certain nombre d'habitants des villages adjacents chassent le lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*) au collet à l'intérieur des limites du lieu. L'activité est pratiquée de la mi-octobre à la mi-février partout dans le lieu, sauf dans la zone des fouilles. Les lièvres, introduits dans l'île entre 1864 et 1876, font désormais partie du régime alimentaire traditionnel des résidants.

Mesures principales :

- Continuer de permettre aux résidants de chasser le lièvre au collet dans le lieu, pour leur propre consommation seulement.
- Il faudra détenir un permis provincial pour être autorisé à poser des collets.
- La capture des lièvres au collet sera contrôlée pour veiller au maintien des populations animales.
- Gérer et contrôler les activités de chasse au collet en conformité avec les Provincial Wildlife Regulations.
- Prévoir des dispositions pour réglementer cette activité par un permis, dans le cadre du processus courant de révision des règlements des lieux historiques nationaux.

Coupe du bois à usage domestique

En 1980, Parcs Canada et les résidants de L'Anse aux Meadows, Hay Cove, Straitsview et Noddy Bay ont signé une entente autorisant les résidants de ces localités à continuer de couper du bois à l'intérieur du site pendant 25 ans, soit jusqu'en 2005.

La dépendance à l'endroit du bois, comme envers d'autres ressources traditionnelles, a diminué durant les 20 dernières années. La plupart des résidants qui se chauffent encore au bois s'approvisionnent sur les terres provinciales le long de la route 430, traversant

le lieu pour transporter leur bois. À l'heure actuelle, trois personnes coupent leur bois à l'intérieur des limites du lieu, soit dans les secteurs des étangs Crooked Lead, Watch et Otter (figure 6), pour un total d'environ deux cordes par an chacune.

Mesures principales :

- Continuer d'autoriser les personnes qui le font à l'heure actuelle à couper du bois, en vertu de permis.
- Ces permis seront non transférables; aucun nouveau permis ne sera octroyé.
- Au nombre des conditions de leur permis, les utilisateurs devront soumettre un rapport sur la quantité de bois abattu et l'endroit de la coupe.
- Contrôler efficacement les activités de coupe du bois pour assurer la protection des particularités de l'écosystème naturel.
- Gérer et contrôler les activités de coupe du bois conformément aux règlements du ministère provincial des Ressources forestières et de l'Agroalimentaire.
- Prévoir des dispositions pour réglementer cette activité par un permis, dans le cadre du processus courant de révision des règlements des lieux historiques nationaux.

Chasse aux oiseaux migrateurs

Depuis la désignation du LHNC de L'Anse aux Meadows, en 1975, la chasse y est interdite dans la zone 'continentale' de Terre-Neuve. La chasse aux oiseaux migrateurs reste cependant permise sur l'eau et dans les îles côtières du lieu. Les canards (harles, canards noirs et eiders) et les oies font partie de l'alimentation traditionnelle des résidents. Dans le cadre de son programme de surveillance de l'île de Terre-Neuve, le Service canadien de la faune mène une étude sur les populations d'oiseaux de la zone de la baie Sacred.

Mesures principales :

- Continuer de permettre la chasse des harles, des canards noirs, des eiders et des oies sur l'eau et dans les îles côtières, sauf dans l'île Warrens.

- Délivrer des permis pour réglementer la chasse aux oiseaux migrateurs à l'intérieur des limites du lieu.
- Au nombre des conditions de ce permis, les chasseurs seront tenus de faire rapport du nombre d'oiseaux tués par espèce.
- La chasse ne sera autorisée qu'après la date officielle de fermeture annuelle du lieu.
- Gérer et contrôler cette activité conformément à la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs.
- Prévoir des dispositions pour réglementer cette activité par un permis, dans le cadre du processus courant de révision des règlements des lieux historiques nationaux.

Pêche sportive

S'il n'y a aucune rivière à saumon réglementée ou rivière importante dans les limites du LHNC de L'Anse aux Meadows, on n'y recense pas moins 79 petits étangs et lacs permanents. Sept de ces lacs représentent plus de 50 % de toute la superficie aquatique du lieu; il s'agit des étangs Long, Skokingleg, Axe, Komatic, Grub, Otter et Squires. En été et en hiver, les résidents pêchent la truite de mer et l'omble de fontaine dans ces étangs. Les dates d'ouverture et de fermeture des saisons et les limites de prises sont fixées dans la province par le ministère des Pêches et des Océans.

Mesures principales :

- Continuer d'autoriser la pêche sportive.
- Contrôler cette activité conformément au Règlement de pêche de Terre-Neuve du ministère des Pêches et des Océans et aux diverses mesures de conservation des ressources appropriées.
- Prévoir des dispositions pour réglementer cette activité par un permis, dans le cadre du processus courant de révision des règlements des lieux historiques nationaux.

Motoneige

Depuis des années, la motoneige est une activité hivernale des plus populaires à L'Anse aux Meadows. Ce véhicule est utilisé pour charroyer du bois, lever les collets, se déplacer et se divertir. La plupart des foyers de la région disposent d'au moins une motoneige.

Les localités de L'Anse aux Meadows, Hay Cove, Straitsview et Noddy Bay ont chacune une piste communale (figure 6) que les résidents utilisent pour se rendre dans les secteurs situés au sud de la limite du parc. Ces pistes, bien connues des gens du coin, étaient déjà en usage avant la création du lieu historique. De plus, un sentier entretenu (figure 6) traverse la partie sud-est du lieu sur environ deux kilomètres, y pénétrant au fond de la baie Northwest et en ressortant dans le village de Fairview.

Ces cinq dernières années, des voyageurs ont demandé à plusieurs reprises l'autorisation de conduire des motoneiges jusqu'aux huttes de terre. Ces demandes ont été rejetées pour protéger l'intégrité écologique du lieu. Parcs Canada reconnaît la valeur potentielle de ce

tourisme hivernal naissant, et collaborera avec les intervenants du secteur touristique à faciliter l'accès par motoneige au Centre d'accueil.

Mesures principales :

- Il sera interdit de circuler en motoneige aux environs du site des fouilles et des huttes de terre.
- La motoneige sera interdite à certains endroits s'il est établi que les écosystèmes naturels ou l'intégrité commémorative en sont affectés. Parcs Canada consultera le public avant d'imposer ces restrictions.
- Continuer de permettre aux gens du coin de circuler en motoneige à l'intérieur des limites du lieu.
- En concertation avec les résidents, arrêter une stratégie pour protéger les plantes rares de la motoneige.
- Autoriser les organisateurs d'excursions de motoneige à circuler jusqu'au Centre d'accueil par le chemin de desserte lorsque celui-ci est fermé aux autres véhicules à moteur, ainsi qu'entre les localités de Hay Cove et de L'Anse aux Meadows le long du corridor routier. Les excursionnistes



Rivage Parcs Canada – Trudy Taylor-Walsh, 2003

seront aussi autorisés à utiliser la piste aménagée.

- Gérer la circulation de motoneige comme une activité désignée en vertu du paragraphe 13 du Règlement général sur les parcs historiques nationaux.

G. Gestion de la composante marine

La composante marine du LHNC de L'Anse aux Meadows inclut la plus grande partie de la baie Sacred. Quelque 60 % (49 km²) de la superficie du lieu est maritime; on y trouve des îles de toutes dimensions, pouvant aller des écueils aux grandes îles. Le littoral du lieu, qui fait en tout 34 km, se présente surtout sous forme de talus rocheux (35 %), de rivages de gravier et de roche (27 %) et de laisses de marées (12 %). L'eau est généralement peu profonde et l'amplitude moyenne de la marée est de moins d'un mètre.

Pêche commerciale

L'entente fédérale-provinciale prévoit que « les droits ancestraux des pêcheurs de débarquer leurs prises ne doivent pas être remis en cause, que ces pêcheurs habitent ou non à l'intérieur des limites du parc national envisagé ». La baie Sacred a été un lieu de pêche très actif jusqu'au moratoire de 1982 sur la pêche du poisson de fond. Depuis, le niveau d'activité y a considérablement décliné; on n'y pratique plus qu'une pêche de fond limitée, la chasse du phoque et, tout récemment, l'exploitation du buccin, du homard et du crabe-araignée. On signale aussi des activités de plongée sportive pour la récolte de pétoncles.

La partie du lieu qui se trouve dans la baie Sacred se trouve dans la zone de gestion 4R du ministère des Pêches et des Océans, une zone qui va de Cape Ray au sud jusqu'à Cape Bauld au nord dans la partie insulaire de la province, et qui inclut aussi tout ce qui se trouve entre la frontière Québec-Labrador jusqu'à l'île Double, sur la côte labradorienne du détroit de Belle-Isle.

Tout pêcheur professionnel qui détient un permis pour la zone 4R a le droit de pêcher à l'intérieur des limites du lieu. En pratique, la proportion de pêcheurs qui élisent de le faire est relativement faible. Au total, 2 pêcheurs certifiés de L'Anse aux Meadows, 10 de Hay Cove et 16 de Ship Cove pratiquent activement la pêche commerciale à l'intérieur du lieu.

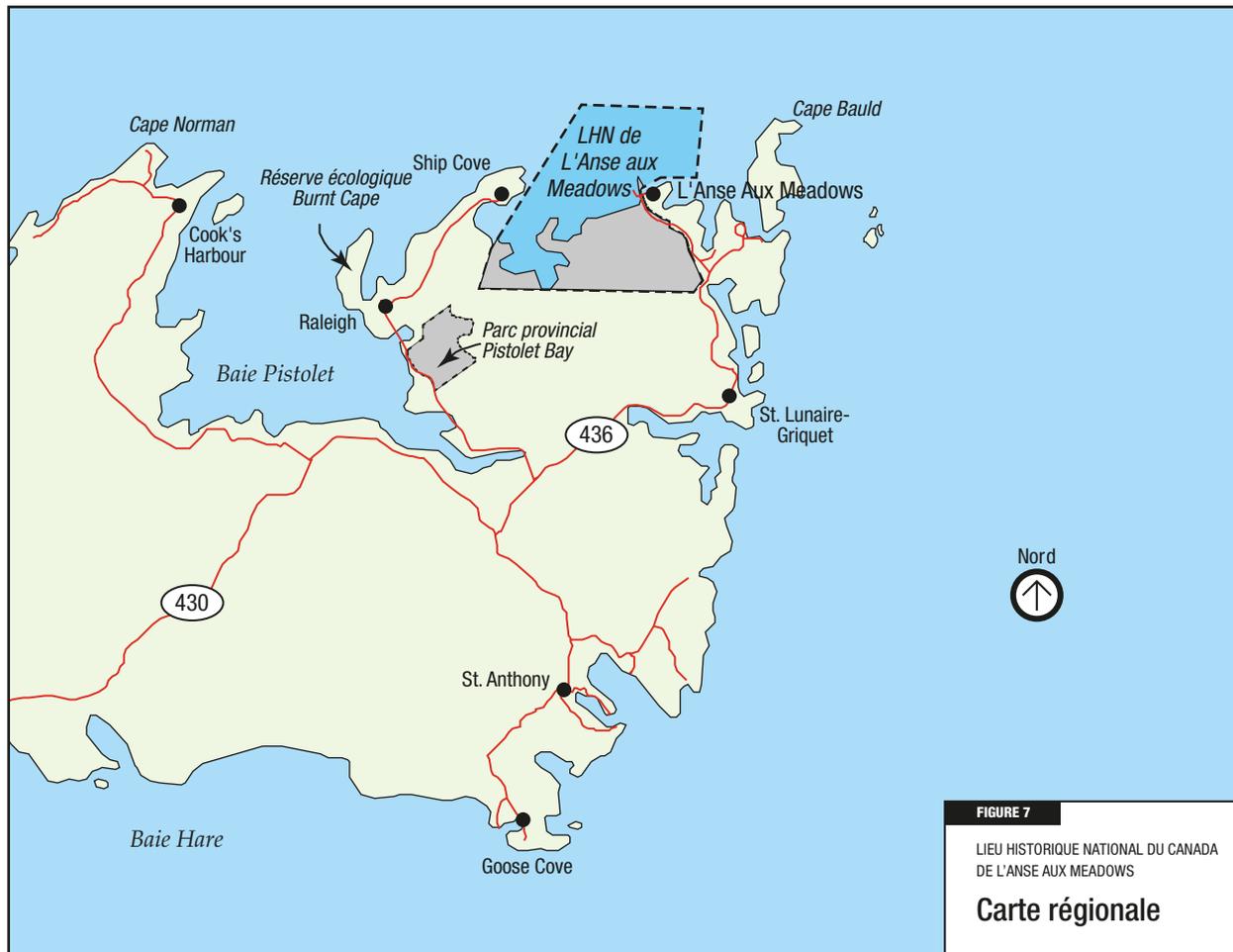
Ces deux dernières années, il a été question d'utiliser des parties de la baie South Road comme sites d'aquaculture pour le captage du naissain des moules, et peut-être pour leur élevage. Même si Parcs Canada respecte les modes traditionnels d'utilisation des terres qui soutiennent l'économie locale, l'Agence doit considérer les répercussions ailleurs au pays de l'autorisation de toute activité nouvelle comme l'aquaculture.

Objectif :

- Gérer la composante marine du LHNC de L'Anse aux Meadows de façon à assurer la protection de l'intégrité commémorative du lieu et de tous les éléments de l'écosystème naturel qui s'y trouvent.

Mesures principales :

- Continuer de permettre la pêche commerciale réglementée par le ministère des Pêches et des Océans (MPO), en consultation avec Parcs Canada.
- Élaborer un protocole d'entente entre Parcs Canada et le ministère des Pêches et des Océans dans lequel sont clairement énoncés les rôles et les responsabilités des parties, notamment :
 - Les règlements du ministère des Pêches et des Océans serviront à contrôler l'activité de pêche.
 - Parcs Canada doit être confiant que toute ressource d'importance nationale sera protégée.
- Mener des recherches archéologiques sous-marines dans le cadre du processus de détermination des limites du lieu.
- L'aquaculture ne sera pas autorisée à l'intérieur du lieu.



6.4 ACCÈS ET CIRCULATION

Le trajet qui mène au lieu, l'accès à celui-ci par les visiteurs et leur circulation sur place soulèvent diverses préoccupations. Certaines zones du lieu, notamment le Centre d'accueil et les huttes de terre, sont trop achalandées aux heures de pointe, ce qui cause des problèmes de circulation qui nuisent à l'expérience des visiteurs.

- Des visiteurs ont manqué le lieu en roulant sur les routes 430 et 436, pour aboutir par erreur à St. Anthony, au village de L'Anse aux Meadows ou à Norstead, un parc touristique commercial sur le thème des Vikings.
- Entre Straitsview et L'Anse aux Meadows, la limite du lieu inclut une bande de terre

(d'une largeur de 50 à 100 pieds) sur le bas-côté est de la route 436. On a procédé de la sorte pour protéger les paysages du lieu en réglementant l'aménagement des terres provinciales et privées adjacentes (figure 5). Depuis, on a construit à travers cette emprise routière un chemin qui donne accès à tout le territoire en direction du cap Ardoise.

- La petite entrée du Centre d'accueil, qui sert à maints usages (passage vers la réception, boutique de souvenirs, aire de repos, présentoirs des attrait régionaux, etc.), est souvent encombrée de visiteurs.
- L'amphithéâtre, trop petit, n'est pas aménagé pour présenter simultanément ses programmes dans les deux langues officielles, ce qui crée aussi des problèmes de circulation.

- À cause du nombre croissant de visiteurs, il y a souvent de longues files d'attente devant les toilettes du Centre d'accueil; de plus, le système de traitement des égouts, prévu pour 50 000 visiteurs par an, approche de sa capacité limite.
- Les trois répliques de huttes de terre où se produisent les interprètes costumés sont de plus en plus populaires; leur achalandage en période de pointe pourrait nous amener à en limiter l'accès pour préserver la qualité de l'expérience des visiteurs.
- Les autocars d'excursion utilisent régulièrement la voie d'accès contrôlée par une barrière qui mène de la route 436 aux huttes de terre et la voie piétonnière qui mène du terrain de stationnement au Centre d'accueil pour déposer et reprendre leurs passagers. Cette activité au Centre d'accueil gêne le passage des autres visiteurs et pose de graves problèmes de sécurité, les autocars devant reculer au milieu de foules. Au site des huttes de terre, les autocars se servent de la voie de desserte pour s'approcher le plus possible, ce qui bloque des parties du paysage et nuit à la présentation du lieu et à l'expérience des visiteurs; de plus, le grondement des moteurs domine souvent les bruits du vent, des vagues, des oiseaux de mer et des voix humaines.
- L'accessibilité au site des fouilles et aux huttes de terre est limitée, et la passerelle entre le Centre d'accueil et les huttes de terre n'est pas toute accessible aux visiteurs en fauteuils roulants parce qu'elle comporte des escaliers et des passages en gravier. En outre, la distance assez longue entre le Centre d'accueil et les huttes de terre fait aussi obstacle aux visiteurs ayant des handicaps moteurs.

Objectifs :

- Offrir un itinéraire facile et sécuritaire pour l'accès au lieu à partir des routes 430 et 436.
- Organiser la circulation sur place de façon à éviter les encombrements, à faire usage des voies de circulation prévues pour les expériences de mise en valeur

du patrimoine et à conserver au lieu son intégrité commémorative.

- Aider les personnes handicapées à retirer des expériences significatives de leur visite au lieu, pour leur en faire comprendre toute la valeur nationale et internationale.

Mesures principales :

- Améliorer la signalisation routière pour le lieu sur les routes 430 et 436 selon le programme de signalisation de Parcs Canada.
- Entamer une étude pour déterminer si les aménagements du lieu peuvent transmettre des messages significatifs au public visé, satisfont à leurs modes d'utilisation et respectent les normes standard d'accessibilité.
- Aménager des débarcadères pour autocars et des aires de stationnement adéquates pour empêcher les autocars et les autres



Interprétation sur la navigation près du faering Dale Wilson, 2003

véhicules de faire obstacle aux paysages visuels et sonores du lieu.

- Interdire aux autocars et aux autres véhicules tout accès à la voie piétonnière qui mène du stationnement à la porte du Centre d'accueil.
- Empêcher par moratoire la construction de tout nouveau chemin d'accès sur l'emprise jusqu'à la réalisation d'un exercice de planification conjoint par Parcs Canada, la province et les intérêts locaux à propos de l'exploitation des terres provinciales adjacentes au lieu.

6.5 ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS

Le LHNC de L'Anse aux Meadows continuera d'être exploité en conformité avec la *Loi sur les lieux et monuments historiques* et le règlement y afférant, et dans le respect des valeurs et des objectifs de l'Énoncé d'intégrité commémorative du lieu, des Principes directeurs et des politiques de gestion de Parcs Canada et de la Politique sur la gestion des ressources culturelles.

Emploi

L'entente fédérale-provinciale prévoit que le Canada donnera la préférence aux résidents dans ses processus d'embauche, conformément aux pratiques du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le LHNC de L'Anse aux Meadows est un important employeur pour les gens de la région.

Objectif :

- Continuer de s'acquitter de ses obligations en matière d'emploi prévues dans l'entente fédérale-provinciale.

Mesure principale :

- Veiller à ce que toutes les offres d'emploi soient diffusées par le bureau de Développement des ressources humaines du Canada dans la région.

Sécurité du public

Il y a eu un certain nombre de petits incendies dans les répliques de huttes de terre qui se sont soldés par des dommages mineurs. Cependant, en 1986, un incendie grave a rasé le bâtiment B, une des deux petites huttes. Pour atténuer les risques d'incendie dans les huttes, on y a remplacé les feux de bois par des poêles au propane. Les comportements de certains chauffeurs d'autocar, décrits plus haut, posent aussi des risques pour les visiteurs.

Un plan de sécurité publique, comprenant des directives pour les cas d'urgence et pour les opérations régulières, est déjà appliqué par l'unité de gestion dont le LHNC de L'Anse aux Meadows fait partie. Un tel plan a pour objectif de prodiguer aux visiteurs une expérience de premier plan en leur évitant frayeurs, blessures et pertes personnelles par l'application des principes de la gestion des risques pour les visiteurs.

Objectif :

- Proposer des installations sécuritaires, bien entretenues et accessibles en nuisant le moins possible à l'environnement.

Mesures principales :

- Poursuivre et formuler des programmes de sécurité publique, comprenant de la formation, des panneaux et d'autres modes d'information sur la sécurité pour informer les visiteurs des risques du lieu. Mettre l'accent sur la prévention des accidents et la planification des mesures d'urgence et de protection de l'environnement.
- Continuer de surveiller l'efficacité des mesures de prévention et d'extinction des incendies aux huttes de terre pour y réduire au minimum les risques de feu.
- Régler les problèmes de sécurité causés par l'usage du chemin piétonnier entre le stationnement et le Centre d'accueil comme aires de débarquement et d'embarquement par les autocars et d'autres véhicules.

Protection des ressources

Un certain nombre de problèmes d'exécution de la loi surgissent naturellement au gré de l'exploitation d'un lieu où se côtoient tant de ressources culturelles et naturelles et tant d'activités des visiteurs et des habitants du coin. Le présent plan directeur formule des avis sur la poursuite de diverses activités traditionnelles d'utilisation des ressources, notamment sur la chasse au collet du lièvre d'Amérique et sur la pêche commerciale dans la baie Sacred.

Le Règlement général sur les parcs historiques nationaux n'est toutefois pas assez complet pour gérer toutes les activités qui se déroulent au LHNC de L'Anse aux Meadows. Un examen de la réglementation des lieux historiques nationaux, qui est en voie de réalisation, devrait prendre en considération les circonstances particulières du lieu. D'ici à la conclusion de cet examen, les activités y seront réglementées conformément aux règlements pertinents des ministères provinciaux et fédéraux concernés.

Objectif :

- Appuyer la protection et la gestion des ressources naturelles sur un régime réglementaire adéquat.

Mesures principales :

- Voir à ce que le processus d'examen en cours de la réglementation des lieux historiques nationaux prévoie la poursuite de certaines activités traditionnelles à l'intérieur des limites du lieu.
- Formuler des ententes entre Parcs Canada et les ministères fédéraux et provinciaux touchés qui définissent les mandats et responsabilités respectifs associés aux lois et règlements qui gouvernent la gestion d'activités traditionnelles spécifiques menées dans le lieu.

7.0 Partenariats en cours et participation du public



Consultation publique Parcs Canada – Jeff Anderson

Le LHNC de L'Anse aux Meadows appartient aux citoyens du Canada, et tous doivent savoir qu'ils ont leur mot à dire dans les décisions prises à son sujet. Les points qui semblent intéresser le plus le public sont l'intégrité commémorative, l'utilisation appropriée, les utilisations traditionnelles des terres, les partenariats et les façons les plus efficaces d'engager le public. La présente section traite de changements stratégiques majeurs qui permettront la prise de décisions dans un cadre cohérent, juste, ouvert et responsable.

Les valeurs et les principes suivants orienteront la gestion et la prise de décisions au LHNC de L'Anse aux Meadows.

Valeurs :

- Considération des principes et des pratiques usuels de gestion des ressources culturelles pour chaque décision

- Prise de décision ouverte fondée sur la participation
- Règlements prévisibles, cohérents et équitables
- Gestion compétente et imputable
- Respect d'autrui

Principales :

Les mesures, activités et programmes sont entrepris pour matérialiser la vision et mis en œuvre en accord avec l'esprit et les exigences de la Loi sur les lieux et monuments historiques, de la Loi sur l'Agence Parcs Canada, du document Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada, du Règlement sur les parcs historiques nationaux et du Plan directeur du lieu historique national de L'Anse aux Meadows.

- Évaluées de façon à assurer le maintien de l'intégrité commémorative et la protection des éléments de l'écosystème naturel.

- L'adoption de règlements et de décisions sont responsables, ouverts, participatifs, cohérents et équitables.
- Il y a une responsabilité individuelle et partagée d'assurer la protection et la préservation des ressources patrimoniales.
- Les décisions sont prises avec intégrité et bon sens.
- La planification et les décisions sont coordonnées pour toute la région.
- Les partenariats fondés sur des principes d'intégrité commémorative sont encouragés.
- Il y a une responsabilité partagée d'arriver à une viabilité commémorative, sociale, culturelle et économique.
- Les pratiques fondamentales suivantes guideront la participation du public aux prises de décisions :
 - Accès à de l'information claire, à propos, pertinente, objective et exacte.
 - Préavis et calendrier adéquats pour les consultations publiques.
 - Considération attentive des suggestions du public.
 - Suivi sur la nature des commentaires reçus et sur la réponse de Parcs Canada aux participants.
 - Respect des points de vue de tous les groupes et particuliers intéressés.

7.1 PARTENARIATS

Relations et partenariats en région

Ces dernières années, l'industrie touristique a pris une place accrue dans l'économie locale à l'extrémité de la péninsule Northern, et le LHNC de L'Anse aux Meadows y a contribué de façon considérable. Parcs Canada reconnaît que le lieu est la principale destination dans la région et qu'il se doit de fonder des partenariats avec d'autres attraits et services (figure 7).

Un de ces attraits est Norstead, un complexe touristique sur le thème des Vikings situé à 2 km à peine du lieu historique national. Norstead commémore l'époque des Vikings et représente l'évolution des colonies vikings en Islande et au Groenland il y a un millénaire. Durant le processus de

planification, Norstead et plusieurs autres entreprises et attraits locaux ont indiqué qu'ils aimeraient de meilleures occasions de coopérer avec le LHNC de L'Anse aux Meadows, et que les visiteurs du lieu soient informés de leurs propres activités. Le présent plan directeur reconnaît qu'une collectivité informée et engagée sera appelée à jouer un rôle majeur dans la réussite du lieu. De la même façon, une gestion informée et engagée du lieu favorisera la prospérité dans la région.

Afin de présenter l'importance historique du lieu pour les cultures autochtones, il est important d'engager la communauté autochtone de Terre-Neuve et du Labrador. Tel que mentionné plus tôt dans le présent plan, le programme de mise en valeur du patrimoine doit mieux présenter l'histoire du lieu liée d'abord aux vestiges d'occupation par les Autochtones, puis, avec l'arrivée des Vikings, aux premiers contacts connus entre Européens et Autochtones d'Amérique du Nord. À l'heure actuelle, les Autochtones sont surtout décrits selon la perspective dégagée des sagas vikings. Parcs Canada mène présentement des consultations avec la communauté autochtone provinciale pour évaluer de quelle façon présenter ces histoires.

Relations et partenariats au pays et dans le monde

L'Anse aux Meadows est reconnu à la fois comme lieu historique national du Canada et site du patrimoine mondial de l'UNESCO, et Parcs Canada est en quête de partenariats qui permettront de mieux faire saisir l'importance du lieu aux Canadiens et au reste du monde. En 1991, le lieu a participé aux activités de *Vinland Revisited*, qui avaient pour but de mettre en lumière le LHNC de L'Anse aux Meadows en saluant l'arrivée d'une flottille de répliques de navires vikings partis l'Europe. Le lieu a aussi pris part à la conception de l'exposition *Le Grand Cercle* produite par le Newfoundland Museum pour célébrer en l'an 2000 le millénaire de la venue des Vikings; cette exposition est présentement en tournée nationale. Le lieu a aussi coopéré à la production de l'exposition *Vikings : The North Atlantic Saga*, organisée par

le Musée national d'histoire naturelle de la Smithsonian Institution et par le White House Millennium Council; cette exposition était en montre au Musée canadien des civilisations au printemps 2002, et des employés du LHNC de L'Anse aux Meadows étaient sur place pour faire comprendre au public toute l'importance du lieu. On s'emploie aussi d'établir des relations de travail avec le gouvernement d'Islande afin d'élaborer des stratégies de présentation des sites vikings de ce pays et du Groenland en expliquant le rôle qu'a pu jouer L'Anse aux Meadows dans l'expansion des Vikings dans l'Atlantique Nord.

Objectif :

- Rechercher des partenariats grâce auxquels nous pourrions expliquer avec justesse aux publics du Canada et du monde entier les raisons de l'importance nationale et internationale du lieu.
- Appuyer les partenariats qui améliorent l'expérience du lieu pour les visiteurs et qui les encouragent à profiter d'autres attraits patrimoniaux offerts dans la région.

Mesures principales :

- Examiner avec Norstead les façons d'atteindre des buts communs, notamment en donnant aux visiteurs des informations utiles sur les rôles respectifs des deux parcs et en diffusant des messages véridiques.
- Avec des représentants de la communauté autochtone, formuler des stratégies qui permettent de présenter la perspective des Premières Nations sur l'histoire du lieu.
- Continuer de rechercher des partenariats en vue de faire valoir les raisons de l'importance nationale et internationale du LHNC de L'Anse aux Meadows auprès d'auditoires canadiens et internationaux.
- Tenter d'établir un partenariat avec le gouvernement d'Islande pour faire en sorte que le rôle de L'Anse aux Meadows dans l'histoire de l'expansion viking soit présenté dans les lieux du Groenland et de l'Islande qui portent sur cette thématique.
- Collaborer avec les entrepreneurs et les organisations de la région pour orienter

les visiteurs vers les autres attraits et commerces locaux.

- Contribuer à l'établissement d'une économie régionale prospère et durable en travaillant étroitement avec l'industrie touristique locale.
- Aménager un endroit où dispenser aux visiteurs de l'information sur les divers attraits et commerces de la région.

7.2 PARTICIPATION DU PUBLIC

Dans toutes ses activités, Parcs Canada cherche à engager le public de façon significative. La nature d'un tel engagement variera selon la décision adoptée. Il est prévu de sonder divers groupes et particuliers dès les débuts de la mise en œuvre des orientations formulées par le présent plan directeur.

Objectif :

- Faire en sorte que toutes les décisions importantes de politique, d'utilisation des terres et de planification soient cohérentes, équitables et prises au bon moment, dans le cadre d'un processus ouvert qui favorise la participation.

Mesures principales :

- Chaque année, donner au public des occasions de passer en revue et de commenter la mise en œuvre du plan directeur.
- Publier régulièrement des rapports sur la mise en œuvre du plan directeur et sur la façon dont celle-ci cadre avec les recommandations du Rapport sur l'état des parcs.
- Mettre en place des mécanismes adéquats de consultation du public sur toute nouvelle question, en veillant à engager les intervenants locaux aussitôt que possible.
- Soigner les relations entre le LHNC de L'Anse aux Meadows et les localités des environs.

7.3 CRITÈRES D'UTILISATION APPROPRIÉE APPLIQUÉS AUX NOUVELLES ACTIVITÉS

Tous les ans, divers groupes demandent au lieu s'ils peuvent y prodiguer des services aux visiteurs. Il peut s'agir de la présentation d'un spectacle musical comme de l'organisation d'un dîner-théâtre. En déterminant si tel service ou telle activité peuvent être autorisés au lieu, Parcs Canada doit agir avec cohérence et équité et préserver l'intégrité commémorative du lieu. Les critères suivants applicables aux activités projetées au LHNC de L'Anse aux Meadows serviront à orienter ce type de décisions.

Pour être autorisée au LHNC de L'Anse aux Meadows, une nouvelle activité devra :

- Aider les visiteurs à mieux comprendre l'importance du lieu.
- Respecter l'intégrité commémorative du lieu.
- Tenir compte des activités communautaires.
- Être sans danger pour les aménagements, les écosystèmes naturels et les ressources culturelles du lieu.
- Laisser libre accès aux autres visiteurs.
- Faire suite à des consultations de planification avec des promoteurs locaux.

8.0 Mise en œuvre

Le plan directeur vient en aide aux gestionnaires du lieu en leur donnant une orientation à long terme. Il s'agit d'un cadre sur lequel fonder une planification et des choix plus détaillés, et d'une référence importante pour leurs prévisions de dépenses d'immobilisation et pour la gestion et l'exploitation du lieu dans l'avenir. La mise en œuvre du plan incombe au directeur du lieu et au personnel de l'unité de gestion, et dépend de l'existence de ressources financières suffisantes.

Au gré des progrès de la mise en œuvre, on demandera à l'agence centrale toutes les autorisations requises pour les programmes. On pourra revoir certaines priorités s'il advient des circonstances ou des informations inédites, ou si les priorités et les décisions changeaient au niveau national. Les priorités, directement liées aux plans d'affaires du lieu et de l'unité de gestion, auront des résultats qui reflèteront trois grandes responsabilités du directeur :

1. Préserver l'intégrité commémorative et protéger les particularités importantes de l'écosystème.
2. Bien servir la clientèle.
3. Dépenser les fonds publics de manière avisée et efficace.

Les résultats obtenus seront relevés dans un rapport annuel sur le plan d'activités et dans le Rapport sur l'état des parcs, qui est mis à jour tous les deux ans.

La majorité des recommandations du présent plan directeur constituent des directives sur la gestion et l'exploitation régulières du LHNC de L'Anse aux Meadows. La mise en œuvre du plan débutera dès sa publication. Les suivis particuliers dégagés pour le premier



Interpréter sur le seuil de la réplique de bâtiment de la forge Dale Wilson, 2003

cycle triennal de planification des activités sont énumérés ci-dessous :

8.1 PRIORITÉS DU PREMIER CYCLE TRIENNAL DE PLANIFICATION DES ACTIVITÉS

Protection des ressources culturelles :

- Prendre des mesures pour protéger les paysages, si importants pour l'intégrité commémorative du lieu.
- Dans les deux années à venir, achever le rapport final sur les fouilles archéologiques.
- Parvenir à une entente officielle avec les organisations intéressées au maintien des cimetières et des sépultures existants.

Présentation du patrimoine :

- Améliorer l'accueil en aménageant une entrée plus invitante pour le LHNC de L'Anse aux Meadows, qui donne aux visiteurs un sentiment plus prononcé d'être à un site viking, au portail de l'Amérique du Nord pour les Vikings et à un site du patrimoine mondial de l'UNESCO.
 - Commercialiser le lieu de façon à préparer les visiteurs à une expérience éducative, divertissante et agréable, y compris aux diverses occasions de découvrir l'histoire du LHNC de L'Anse aux Meadows et de son rôle majeur dans l'histoire du Canada.
 - Créer sur place un programme de présentation patrimonial qui dépasse les bâtiments et les visites guidées pour inclure les expériences sensorielles de la contemplation des panoramas, de la promenade dans le site des fouilles et de la découverte du paysage qui a accueilli les Vikings à leur arrivée.
 - Positionner le programme d'interprétation costumée et les répliques de huttes comme un moyen dynamique de faire revivre le récit authentique dégagé des vestiges archéologiques.
- Évaluer le programme actuel de présentation du patrimoine et le restructurer si nécessaire de façon à :
 - Faire en sorte que les visiteurs, à leur départ, aient bien saisi toute l'importance du LHNC de L'Anse aux Meadows dans l'histoire du Canada.
 - Veiller à ce que les visiteurs comprennent le rapport entre les divers aspects de la présentation du lieu et les messages qui leur sont transmis.
 - Présenter des messages d'importance nationale associés à l'histoire des Autochtones et à l'histoire générale des Vikings.
 - Élargir le programme de mise en valeur du patrimoine en offrant des visites autoguidées, éducatives et axées sur les événements.
 - Voir à ce que le programme de présentation du patrimoine reflète les besoins et les attentes du public :
 - En encourageant l'engagement des résidents.
 - En collaborant avec les éducateurs locaux à offrir des programmes adaptés aux groupes scolaires.



Centre d'accueil Parcs Canada – Trudy Taylor-Walsh, 2003

- En œuvrant avec les voyageurs pour les aider à transmettre de façon véridique tous les messages d'importance nationale.
- En continuant de rechercher des occasions de partenariat avec des auditoires de l'extérieur du lieu et un public diversifié.
- Veiller à ce que les visiteurs qui présentent des handicaps auditifs, visuels et ambulateurs puissent avoir accès à tous les messages d'importance nationale.
- Travailler avec des groupes de voyageurs à la création d'un programme adapté de présentation du patrimoine qui soit bénéfique à tous.
- Rehausser l'image internationale du lieu en établissant des liens avec des sites connexes au Groenland et en Islande.
- Éliminer l'obstruction des paysages et la perturbation de l'environnement sonore en aménageant des débarcadères et des stationnements plus adéquats.
- Empêcher les autocars et les autres véhicules de nuire au passage des piétons entre le stationnement et le Centre d'accueil.
- Instaurer un moratoire sur tout accès additionnel à l'emprise routière jusqu'à la réalisation d'un exercice de planification conjoint entre Parcs Canada, la province et les intérêts locaux sur l'aménagement des terres provinciales adjacentes au lieu.

Gestion des ressources naturelles :

- Mener une évaluation complète des limites du lieu, y compris de ses composantes terrestres et marines, dans les cinq années à venir.
- Délimiter clairement le lieu, en particulier à ses principaux points d'accès.
- Conclure une entente avec le Straitsview Water Committee pour permettre à cette localité de continuer d'utiliser l'étang Saddle Hill comme source d'approvisionnement en eau.
- Déterminer où se trouvent toutes les plantes rares et les incorporer à une base de données SIG.

Accès et circulation :

- Entreprendre une étude pour déterminer à quel point les installations du lieu permettent de transmettre des messages significatifs au public visé, satisfont à leurs modes d'utilisation et respectent les normes standard d'accessibilité.

Protection des ressources :

- Voir aux besoins du lieu en matière de règlements dans le cadre de l'examen des règlements qui gouvernent les lieux historiques nationaux.
- Établir des ententes entre Parcs Canada et les ministères fédéraux et provinciaux pertinents pour officialiser leurs rôles et leurs responsabilités respectifs dans la gestion d'activités traditionnelles spécifiques qui se déroulent au lieu.

Partenariats et engagement régulier du public :

- Prévoir des occasions pour les visiteurs de localiser les autres attraits et les commerces de la région.
- Œuvrer avec des représentants de la communauté autochtone à l'élaboration de stratégies de mise en valeur de l'histoire des Autochtones selon leur perspective.
- Examiner des façons de travailler avec Norstead pour atteindre des buts mutuels comme la transmission aux visiteurs de renseignements utiles sur les rôles respectifs des deux lieux et une présentation exacte des messages.

9.0 Évaluation Environnementale

Étant donné que L'Anse aux Meadows est à la fois un lieu historique national et un site du patrimoine mondial de l'UNESCO, on doit veiller attentivement à en préserver l'intégrité commémorative, tel que le prévoit la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* de 1998. L'alinéa 1.1.7 de la politique de GRC prévoit aussi la protection des ressources naturelles. Par conséquent, dans les lieux historiques nationaux qu'il administre, Parcs Canada est imputable de la protection des éléments significatifs de l'écosystème, en particulier s'ils sont importants pour la biodiversité et le patrimoine naturel de la région.

En août 2001, la Direction de la science des écosystèmes a rédigé une évaluation environnementale des objectifs et des mesures du plan directeur envisagé, de façon à garantir que les effets cumulatifs de l'application du plan soient clairement compris et ne contreviennent pas au mandat stipulé par la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* ou aux principes directeurs et aux politiques d'exploitation de Parcs Canada.

L'évaluation a tenu compte des impacts combinés ou cumulatifs des projets et des activités passés, présents et à venir. Si un environnement peut tolérer un certain nombre de changements mineurs, l'effet cumulatif d'années d'activités humaines peut amener une dégradation de l'écosystème et des paysages. Le rapport d'évaluation environnementale s'est donc penché sur les objectifs et les mesures proposés par le plan directeur à la lumière des impacts humains passés sur le lieu.



Répliques des huttes de terre à L'Anse aux Meadows Dale Wilson, 2003

Le Rapport d'évaluation environnementale du LHNC de L'Anse aux Meadows de 2001 conclut ce qui suit :

- Le plan directeur est conforme aux lois et aux politiques d'exploitation de Parcs Canada.
- Les objectifs et les mesures envisagés prennent en considération les besoins de protection des ressources culturelles et naturelles.
- La protection des ressources est clairement reconnue comme une composante essentielle de l'administration et de l'exploitation du lieu.
- L'application du plan n'entraînera pas d'impact néfaste majeur sur l'environnement.

- À long terme, l'application du plan améliorera la protection des ressources naturelles.
- Les directives de gestion contribueront à la préservation des ressources naturelles significatives du lieu tout en y permettant la poursuite d'activités traditionnelles importantes.
- Parce qu'il aura été formulé en pleine consultation avec les collectivités locales, le plan a de meilleures chances de garantir une protection à long terme des ressources naturelles et la préservation du cadre naturel et authentique du lieu.

Annexe I : Choix de références

- Bouchard, André, Luc Brouillet et Stuart G. Hay, *The Rare Vascular Plants of L'Anse aux Meadows National Historic Park, Newfoundland*, préparé pour le Service canadien des parcs, Environnement Canada, mars 1993.
- Damman, A.W.H. "An ecological subdivision of the island of Newfoundland," dans *Monographiae Biologicae* 48:163-206. *Biogeography and Ecology of the Island of Newfoundland*. Sous la direction de G.R. South, Dr. W. Junk Publishers, La Haye, 1983.
- Gimbarzevsky, P., *L'Anse aux Meadows National Historic Park, Integrated Survey of Biophysical Resources*, Forest Management Institute Information Report FMR-X-99, septembre 1977.
- Parcs Canada. *Engager les Canadiens - Stratégie de communications externes de Parcs Canada*, 2001.
- Parcs Canada. *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées - 1999*, 2000.
- Parcs Canada. *Directive de gestion 2.3.1 - Restes humains, cimetières et sépultures*, 2000.
- Parcs Canada. *Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada*, 2000.
- Parcs Canada. *Énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique national de L'Anse aux Meadows*, 1998.
- Parcs Canada. *Rapport sur l'état des parcs*, 1997. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1998.
- Parcs Canada. *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*. Approvisionnement et Services Canada, 1994.
- Porter, H.J. and Associates. *L'Anse aux Meadows National Historic Park Planning Concept*, document interne, 1975.
- Porter, H.J. and Associates. *Preliminary Development Concept L'Anse aux Meadows National Historic Park*, document interne, 1975.
- Thomson, Ed and Perkins, Marilyn. *Report on the Findings of the 1991 L'Anse aux Meadows Visitor Study (Draft)*, Socio-Economic Analysis Section Policy Planning and Nova Scotia Programs, 1996.

